



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8233<sup>e</sup>** séance

Samedi 14 avril 2018, à 11 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Meza-Cuadra. . . . . (Pérou)

*Membres :*

Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Haley
Éthiopie . . . . .	M. Alemu
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Delattre
Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pays-Bas . . . . .	M <sup>me</sup> Gregoire-Van Haaren
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Radomski
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce
Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

## **Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

### **La situation au Moyen-Orient**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne maintenant la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : J'ai suivi de près les rapports sur les frappes aériennes menées par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni en Syrie. Hier soir, à 22 heures, heure de New York, le Président des États-Unis a annoncé le début des frappes aériennes avec la participation de la France et du Royaume-Uni, indiquant qu'elles visaient les capacités du Gouvernement syrien en matière d'armes chimiques afin de décourager leur utilisation à l'avenir. Cette déclaration a été suivie de celles de la Première Ministre May et du Président Macron.

D'après les informations, les frappes aériennes se sont limitées à trois sites militaires à l'intérieur de la Syrie. La première cible était le Centre syrien d'études et de recherche scientifiques situé à l'aéroport de Mazzé à Damas, la deuxième une installation de stockage présumée d'armes chimiques à l'ouest de Homs et la troisième, un site suspecté de servir d'entrepôt de matériel de production d'armes chimiques et de poste de commandement, près de Homs également. Le Gouvernement syrien a déclaré avoir répliqué par des tirs de missiles sol-air. Les sources américaines aussi bien que russes indiquent qu'il n'y a pas eu de victimes civiles. Toutefois, l'ONU n'est pas en mesure de vérifier de manière indépendante les détails de toutes ces informations.

En tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il est de mon devoir de rappeler aux États Membres qu'il y a une obligation, notamment lorsque des questions de paix et de sécurité sont en jeu, d'agir en conformité avec la Charte des Nations Unies et le droit international de manière générale. La Charte

est très claire sur ces questions. La Charte des Nations Unies est très claire sur ces questions.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'appelle les membres du Conseil de sécurité à s'unir et à exercer cette responsabilité, et j'exhorte tous les membres à faire preuve de retenue dans ces circonstances dangereuses et à éviter tout acte qui pourrait aggraver la situation, ainsi que les souffrances du peuple syrien. Comme je l'ai fait hier (voir S/PV.8231), il importe, je le souligne, d'éviter que la situation ne devienne incontrôlable.

Toute utilisation d'armes chimiques est odieuse et les souffrances qui s'ensuivent sont horribles. J'ai exprimé à plusieurs reprises ma profonde déception que le Conseil de sécurité ne soit pas parvenu à se mettre d'accord sur un mécanisme spécifique chargé d'assurer effectivement le principe de responsabilité pour l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. J'exhorte le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à combler cette lacune, et je continuerai de collaborer avec les États Membres pour contribuer à la réalisation de cet objectif. La non-application du principe de responsabilité encourage ceux qui utilisent de telles armes en leur donnant l'assurance de l'impunité, ce qui affaiblit encore davantage la norme interdisant l'utilisation des armes chimiques, ainsi que l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération dans son ensemble.

La gravité des récentes allégations d'utilisation d'armes chimiques à Douma exige une enquête approfondie faisant appel à une expertise impartiale, indépendante et professionnelle. Je réaffirme mon plein appui à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à sa mission d'établissement des faits en République arabe syrienne dans le cadre de l'enquête requise. Son équipe est déjà en Syrie. On m'informe que son plan d'opérations pour la visite du site est terminé et que la mission est prête à commencer. Je suis persuadé qu'elle bénéficiera d'un plein accès, sans aucune restriction ou entrave à l'exercice de ses activités.

Pour répéter ce que j'ai dit hier, la Syrie représente la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui. En Syrie, nous assistons à des affrontements et à des guerres par procuration impliquant plusieurs armées nationales, un certain nombre de groupes d'opposition armés, de nombreuses milices nationales et internationales, des combattants étrangers du monde entier et diverses organisations terroristes. Depuis le début, nous avons été

témoins de violations systématiques du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international en général, au mépris total de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies. Depuis huit longues années, le peuple syrien endure des souffrances incessantes. Il a vécu une litanie d'horreurs, de crimes atroces, de sièges, de famine, d'attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles, l'utilisation d'armes chimiques, les déplacements forcés, la violence sexuelle, la torture, la détention et les disparitions forcées. La liste est longue.

À ce stade critique, j'appelle tous les États Membres à agir conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, y compris les normes contre les armes chimiques. Si la loi est ignorée, elle est affaiblie. Il ne peut y avoir de solution militaire à la crise. La solution doit être politique et nous devons trouver les moyens de progresser réellement vers une solution politique authentique et crédible qui réponde aux aspirations du peuple syrien à la dignité et à la liberté, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). J'ai demandé à mon Envoyé spécial de venir à New York dès que possible pour me consulter sur la manière la plus efficace d'accélérer le processus politique.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé très utile.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a demandé la tenue de cette séance d'urgence du Conseil de sécurité pour discuter des actions agressives des États-Unis et de leurs alliés contre la Syrie. Il s'agit de notre cinquième séance sur la question en une semaine.

Le Président Poutine, de la Fédération de Russie, a fait une déclaration spéciale aujourd'hui.

« Le 14 avril, les États-Unis, avec l'appui de leurs alliés, ont lancé une frappe aérienne contre des infrastructures militaires et civiles en République arabe syrienne. Un acte d'agression contre un État souverain qui est en première ligne dans la lutte contre le terrorisme a été commis sans l'autorisation du Conseil de sécurité et en violation de la Charte des Nations Unies et des normes et principes du droit international. Comme il y a un an, lorsqu'ils ont attaqué la base aérienne syrienne de Chaaïrat en Syrie, les États-Unis

ont utilisé comme prétexte une mise en scène de l'utilisation de substances toxiques contre des civils, cette fois à Douma, à l'extérieur de Damas. Après avoir visité le site de l'incident présumé, les experts militaires russes n'ont trouvé aucune trace de chlore ou de tout autre agent toxique. Aucun résident local n'a pu confirmer qu'une telle attaque s'était produite.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a dépêché des experts en Syrie pour enquêter sur toutes les circonstances entourant cet incident. Cependant, un groupe de pays occidentaux a cyniquement ignoré cela et pris des mesures militaires sans attendre les résultats de l'enquête.

La Russie condamne avec véhémence cette attaque contre la Syrie, où le personnel militaire russe aide le Gouvernement légitime à combattre le terrorisme.

Les actions des États-Unis aggravent encore la situation humanitaire déjà catastrophique en Syrie, infligeant des souffrances aux civils, renforçant à toutes fins pratiques les terroristes qui tourmentent le peuple syrien depuis sept ans, et produisant une nouvelle vague de réfugiés fuyant le pays et la région en général. L'escalade actuelle de la situation syrienne a un effet destructeur sur l'ensemble du système des relations internationales. L'histoire aura le dernier mot, et elle a déjà révélé la lourde responsabilité que Washington porte pour le carnage en Yougoslavie, en Iraq et en Libye ».

La Russie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour persuader les États-Unis et leurs alliés d'abandonner leurs plans militaristes qui menacent de provoquer un nouveau cycle de violence en Syrie et de déstabiliser le Moyen-Orient. Aujourd'hui, et lors de la séance du Conseil que nous avons convoquée hier (voir S/PV.8231), le Secrétaire général s'est dit préoccupé par l'évolution de la situation. Washington, Londres et Paris, cependant, ont préféré ne pas entendre les appels à la raison.

Les États-Unis et leurs alliés continuent de faire preuve d'un mépris flagrant du droit international, même si, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, ils ont le devoir spécial de faire respecter les dispositions de la Charte. C'était une honte d'entendre un article de la Constitution des États-Unis cité

pour justifier cette agression. Nous respectons le droit de chaque État d'honorer sa loi fondamentale, mais il est grand temps que Washington apprenne que c'est la Charte des Nations Unies qui régit le code de conduite international sur le recours à la force. Il sera intéressant de voir comment les peuples de Grande-Bretagne et de France réagissent au fait que leurs dirigeants participent à des entreprises militaires illégales qui invoquent la Constitution des États-Unis.

Ces trois pays ont une tendance constante au néocolonialisme. Ils méprisent la Charte et le Conseil de sécurité, qu'ils tentent, sans vergogne et sans scrupules, d'utiliser à leurs propres fins. Ils ne font pas de travail sérieux au Conseil. Ils refusent de nous consulter, tout en assurant faussement tout le monde du contraire. Ils savent l'autorité du Conseil.

L'utilisation présumée d'armes chimiques dans la ville syrienne de Douma a été invoquée pour justifier cette agression. Après une inspection par nos spécialistes, les représentants de la Russie ont déclaré sans équivoque qu'aucun incident de ce genre n'avait eu lieu. De plus, il a été établi que des personnes ont participé à la mise en scène de cet incident, qui a été inspiré et organisé par des services de renseignement étrangers. Après que cela s'est su, les autorités syriennes ont immédiatement invité des experts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à tenter d'établir toutes les circonstances par le biais d'une mission de terrain à Douma. Les formalités de visa ont été traitées rapidement et des garanties de sécurité ont été données. Lorsque les frappes aériennes ont commencé, les spécialistes se trouvaient déjà en Syrie et se préparaient à commencer leur travail.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil et à tous les autres que le 10 avril (voir S/PV.8228), lorsque notre projet de résolution (S/2018/322) sur la sécurité des travaux de la mission spéciale de l'OIAC a été bloqué, on nous a assuré qu'un tel document n'était pas nécessaire. Ils ont dit qu'aucun effort supplémentaire n'était nécessaire de la part du Conseil de sécurité pour garantir que la mission arrive à Douma et enquête sur l'incident chimique. Mais on peut voir maintenant que nous avons parfaitement raison.

Hier, certains de nos collègues – quelques-uns par naïveté, d'autres par cynisme – nous ont dit que cette crise serait peut-être due à l'absence d'un mécanisme d'enquête indépendant. L'agression d'aujourd'hui a montré, comme nous l'avions dit, que cela n'était pas le cas. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation

pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies était en place lors de l'attaque contre la base de Chaeïrat, l'an dernier, mais cela n'a pas empêché les États-Unis de lancer une attaque avec des missiles. Après cela, le Mécanisme d'enquête conjoint a passé six mois à tirer des conclusions sur mesure pour justifier la frappe. Nous avons dit et répété qu'ils n'avaient pas besoin d'enquête. Ils n'en avaient pas besoin alors et ils n'en ont pas besoin aujourd'hui. Les organisateurs de l'agression n'ont même pas attendu que l'organisation internationale soit autorisée à établir les faits pour agir. Apparemment, ils ont immédiatement établi les faits et identifié les auteurs, après avoir répandu des rumeurs les concernant via les réseaux sociaux, avec l'aide des milices qu'ils parrainent et des organisations régionales qui sont leurs clients, le tout appuyé par des renseignements secrets mythiques. Leurs masques – ou plutôt les Casques blancs – se sont trahis encore une fois.

Nous nous sommes habitués au fait que dans leurs efforts visant à concrétiser leurs desseins géopolitiques douteux, les pays agresseurs rendent délibérément le régime d'Assad, comme ils l'appellent, responsable de tous les maux. Une tendance s'est dessinée dernièrement, celle de jeter le blâme sur la Russie qui, comme ils le disent, n'arrive pas à retenir le dictateur syrien, comme ils l'appellent. Le tout selon un même schéma qui a fait ses preuves : provocation, accusation fallacieuse, faux verdict, punition. Est-ce ainsi que ces gens-là entendent conduire les affaires internationales? C'est du hooliganisme en matière de relations internationales, et pas à une petite échelle étant donné que nous parlons d'actions de superpuissances nucléaires.

Plusieurs missiles ont touché les bâtiments du Centre de recherches à Barzé et à Jamrayah, qui ont fait dernièrement l'objet de deux inspections avec accès sans entraves à toutes les infrastructures. Les spécialistes n'y ont trouvé aucune trace d'activités interdites au titre de la Convention sur les armes chimiques. Les institutions de recherche scientifique syriennes sont utilisées pour des activités strictement pacifiques visant à améliorer l'efficacité de l'économie nationale. Veulent-ils qu'ils ne reste aucune économie en Syrie? Veulent-ils renvoyer ce pays – un des plus développés au Moyen-Orient il y a quelques années – à l'âge de la pierre? Veulent-ils achever le travail que les sanctions n'ont pas encore accompli? Veulent-ils aggraver les souffrances des Syriens? Mais les Syriens ordinaires, qui sont lassés par la guerre et qui se réjouissent du retour des autorités légitimes dans les territoires libérés, ne les intéressent pas. Leurs actions

hostiles ne font qu'aggraver la situation humanitaire, dont ils affirment pourtant se préoccuper vivement. Ils pourraient mettre fin au conflit en 24 heures. Il suffit pour cela que Washington, Londres et Paris ordonnent à leurs terroristes d'arrêter les combats contre les autorités légitimes et contre leur propre peuple.

Les attaques ayant ciblé les aérodromes militaires syriens qui ont servi à mener des opérations contre les organisations terroristes, contribution hautement originale à la lutte contre le terrorisme international qui, comme Washington ne se lasse jamais de le dire, sont la seule raison de la présence des États-Unis en Syrie, ce dont nous doutons grandement. Il est plutôt devenu de plus en plus clair que ceux, en Occident, qui se cachent derrière la rhétorique humanitaire et qui essaient de justifier leur présence militaire en Syrie par la nécessité de vaincre les djihadistes, agissent en fait de concert avec eux pour démembrer le pays, dessein confirmé par le refus catégorique des États-Unis et de leurs alliés d'aider au relèvement des régions syriennes libérées par les forces gouvernementales.

Leur agression est une menace et un coup puissant porté à la perspective de la poursuite du processus politique en cours sous les auspices des Nations Unies qui, malgré de réelles difficultés, va de l'avant, bien qu'à un rythme plus ou moins lent. Pourquoi placent-ils tous leurs espoirs sur le processus de Genève alors qu'ils le mènent eux-mêmes vers encore une autre impasse? Nous exhortons les États-Unis et leurs alliés à cesser immédiatement leurs actes hostiles contre la Syrie et à s'en abstenir à l'avenir.

Nous avons proposé un court projet de résolution à l'attention du Conseil, sur lequel nous demandons un vote à la fin de la séance. Nous lançons un appel aux membres du Conseil de sécurité. Ce n'est pas le moment de fuir les responsabilités. Le monde nous regarde. Faisons respecter nos principes.

**Mme Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé aujourd'hui.

C'est la cinquième séance que le Conseil consacre à la Syrie en une semaine. Nous avons passé une semaine à parler. Nous avons parlé des victimes de Douma. Nous avons parlé du régime d'Assad et de ses parrains, la Russie et l'Iran. Nous avons passé une semaine à parler de l'horreur sans pareille des armes chimiques. Mais la nuit dernière nous sommes passés de la parole à l'acte. Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que trois

membres permanents du Conseil de sécurité ont agi. Le Royaume-Uni, la France et les États-Unis ont agi non par esprit de vengeance ou pour infliger une punition ou faire une démonstration de force symbolique. Nous avons agi pour dissuader toute utilisation d'armes chimiques à l'avenir, en tenant le régime syrien responsable de ses crimes contre l'humanité.

Nous pouvons tous voir qu'une campagne de désinformation russe est pleinement en vigueur ce matin, mais les tentatives désespérées de la Russie pour faire diversion ne peuvent pas changer les faits. De nombreux éléments d'information indiquent que le régime syrien a utilisé des armes chimiques à Douma le 7 avril. Il y a des informations qui prouvent clairement la culpabilité d'Assad. Les images d'enfants morts n'étaient pas de fausses informations. Elles étaient le résultat de l'inhumanité barbare du régime syrien. Et elles étaient le résultat de l'échec du régime et de la Russie à respecter l'engagement qu'ils ont pris devant la communauté internationale d'enlever toutes les armes chimiques de Syrie. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont agi après avoir évalué avec soin ces faits. Les cibles que nous avons choisies étaient au cœur du programme illégal d'armes chimiques du régime syrien. Les frappes étaient soigneusement planifiées pour réduire au minimum les pertes civiles. Les réponses étaient justifiées, légitimes et proportionnées. Les États-Unis et leurs alliés ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour utiliser les outils de la diplomatie afin de se débarrasser de l'arsenal d'armes chimique d'Assad.

Nous n'avons pas donné qu'une chance à la diplomatie. Nous lui avons donné chance après chance. Six fois. C'est le nombre de fois que la Russie a opposé son veto aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question des armes chimiques en Syrie. Nos efforts remontent encore plus loin en arrière. En 2013, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2118 (2013), exigeant du régime d'Assad qu'il détruise son stock d'armes chimiques. La Syrie s'était engagée à respecter la Convention sur les armes chimiques, ce qui signifiait qu'elle ne pouvait plus avoir d'armes chimique sur son territoire. Le Président Poutine avait dit que la Russie garantirait que la Syrie obéirait. Nous avons espéré que cette diplomatie allait pouvoir mettre fin aux horreurs des attaques chimiques en Syrie. Comme nous l'avons vu l'année écoulée, il n'en a pas été ainsi.

Alors que la Russie était occupée à protéger le régime, Al-Assad a pris note. Le régime savait qu'il pouvait agir en toute impunité, et il l'a fait. En

novembre, la Russie a utilisé son droit de veto pour tuer le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, le principal outil dont nous disposions pour découvrir qui avait utilisé des armes chimiques en Syrie. Alors même que la Russie utilisait son droit de veto (voir S/PV.8107), le régime d'Assad employait du sarin, provoquant des dizaines de blessés et de morts. Le veto de la Russie représentait pour le régime d'Assad le feu vert à l'emploi de ces armes des plus barbares contre le peuple syrien, en violation flagrante du droit international. Les États-Unis et leurs alliés n'allaient pas rester les bras croisés. Les armes chimiques sont une menace pour chacun d'entre nous. Elles sont une menace à part – un type d'armes si maléfiques que la communauté internationale a convenu qu'elles devaient être interdites.

Nous ne pouvons rester sans rien faire ni laisser la Russie piétiner toutes les normes internationales que nous défendons. Nous ne pouvons pas non plus accepter que l'utilisation d'armes chimiques reste sans réponse. Tout comme l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien le week-end dernier n'était pas un incident isolé, notre réponse fait partie du nouveau cap tracé l'année dernière pour décourager l'emploi futur d'armes chimiques. Notre stratégie à l'égard de la Syrie n'a pas changé. Cependant, le régime syrien nous a obligés à agir en raison de son utilisation répétée d'armes chimiques.

Depuis l'attaque chimique en avril 2017 à Khan Cheïkhoun, les États-Unis ont imposé des centaines de sanctions à des personnes et des entités impliquées dans l'emploi d'armes chimiques en Syrie et en Corée du Nord. Nous avons désigné des entités en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique qui ont facilité la prolifération des armes chimiques. Nous avons révoqué les visas d'agents du renseignement russe en réponse à l'attaque chimique perpétrée à Salisbury. Nous continuerons de rechercher et de dénoncer tous ceux qui utilisent ou facilitent l'utilisation d'armes chimiques.

Avec l'action militaire d'hier, notre message était très clair. Les États-Unis d'Amérique ne permettront pas que le régime d'Assad continue à utiliser des armes chimiques. La nuit dernière, nous avons annihilé le principal site de recherche qu'il utilisait pour fabriquer des armes de carnage. J'ai parlé au Président ce matin, et il a dit que si le régime syrien utilisait à nouveau ce gaz toxique, les États-Unis étaient prêts à « dégainer » de nouveau. Lorsque notre Président fixe une ligne rouge, notre Président la fait respecter.

Les États-Unis sont extrêmement reconnaissants au Royaume-Uni et à la France de s'être joints à la coalition pour défendre l'interdiction des armes chimiques. Nous avons agi de concert et à l'unisson. La nuit dernière, nos grands amis et alliés indispensables ont assumé un fardeau dans l'intérêt de tous. Le monde civilisé leur doit des remerciements. Dans les semaines et les mois à venir, le Conseil de sécurité doit prendre le temps de réfléchir à son rôle dans la défense de l'état de droit au niveau international. Le Conseil de sécurité a failli à son obligation de faire répondre de leurs actes les personnes qui utilisent des armes chimiques. Cet échec est largement dû à l'obstruction de la Russie. Nous demandons à la Russie d'examiner avec sérieux les personnes avec qui elle s'associe, d'assumer ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil et de défendre les principes que l'ONU est censée promouvoir.

La nuit dernière, nous avons frappé le cœur du programme d'armes chimiques de la Syrie, et en raison de ces mesures, nous sommes certains d'avoir fortement affaibli le programme d'armes chimiques de la Syrie. Nous sommes prêts à maintenir cette pression si le régime syrien est assez imprudent pour mettre à l'épreuve notre volonté.

**Mme Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous vivons des temps incertains et aujourd'hui, nous sommes face à des circonstances exceptionnelles. De concert avec nos alliés américains et français, tôt ce matin, le Royaume-Uni a lancé des frappes coordonnées, ciblées et précises afin d'affaiblir les capacités d'Al-Assad en matière d'armes chimiques et de l'empêcher de les utiliser à l'avenir. L'Armée de l'air britannique a lancé des missiles Storm Shadow contre une installation militaire à quelque 25 kilomètres à l'ouest de Homs, là où il est estimé que le régime stocke des armes chimiques en Syrie en violation de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Une évaluation complète n'a pas encore été menée à bien, mais nous pensons que ces frappes ont été couronnées de succès. Qui plus est, aucun des avions ou missiles britanniques, américains ou français impliqués dans cette opération n'a été intercepté par les forces aériennes syriennes, et rien n'indique non plus que les systèmes antiaériens russes ont été employés.

Notre action était une frappe limitée, ciblée et efficace. Nous avons fixé des limites très claires qui visaient expressément à éviter l'escalade, et nous avons fait tout notre possible, y compris en procédant à une planification rigoureuse avant d'entreprendre quelque

action que ce soit, pour veiller à atténuer et minimiser l'impact sur les civils. Ensemble, notre action réduira sensiblement la capacité du régime syrien à effectuer des recherches sur les armes chimiques, à les développer et à les déployer, et le dissuadera de les utiliser à l'avenir.

La Première Ministre britannique a dit que nous savions clairement qui était responsable de l'utilisation atroce d'armes chimiques. De nombreuses informations, y compris provenant des services de renseignement, indiquent que le régime syrien est responsable de l'attaque que nous avons vue samedi dernier. Parmi les éléments qui nous ont conduits à cette conclusion, je citerai les suivants.

Il existe des comptes libres alléguant qu'un baril explosif a été utilisé afin de lancer cette attaque chimique. Plusieurs informations de sources publiques indiquent qu'un hélicoptère du régime a été observé survolant la ville de Douma dans la soirée du 7 avril. L'opposition n'a pas d'hélicoptères ni n'utilise des barils explosifs. Des renseignements fiables indiquent également que des responsables militaires syriens ont coordonné ce qui semble être l'usage de chlore à Douma, le 7 avril. Aucun autre groupe n'aurait pu perpétrer cette attaque. En effet, Daech, par exemple, n'a même pas de présence à Douma.

Le régime syrien tue son propre peuple depuis sept ans. Son utilisation d'armes chimiques, qui a exacerbé les souffrances humaines, est un crime grave de portée internationale qui viole l'interdiction faite par le droit international coutumier d'utiliser des armes chimiques, ce qui est constitutif de crime de guerre et de crime contre l'humanité. En vertu du droit international, tous les États peuvent, à titre exceptionnel, prendre des mesures pour alléger d'immenses souffrances humanitaires. Pour le Royaume-Uni, le fondement juridique du recours à la force est l'intervention humanitaire, qui doit satisfaire trois conditions.

Premièrement, il doit y avoir des preuves convaincantes, généralement acceptées par la communauté internationale dans son ensemble, d'une extrême détresse humanitaire à grande échelle, exigeant une aide immédiate et urgente. Je pense que les débats du Conseil et les exposés que nous ont présentés le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres l'ont démontré. Deuxièmement, il doit être clair objectivement qu'il n'existe pas d'autre moyen possible que le recours à la force pour sauver des vies. Je crois que les veto nous l'ont montré. Troisièmement, l'emploi de la force proposé doit être nécessaire et proportionné à

l'objectif d'allègement des souffrances humanitaires. Il doit être strictement limité dans le temps et dans la portée. Je crois que nous avons entendu tant dans mon intervention que dans celle de l'Ambassadrice Haley que cette condition était également remplie.

L'histoire du conflit syrien est une litanie de menaces à la paix et de violations du droit international. Le Conseil de sécurité s'est réuni 113 fois depuis le début de la guerre en Syrie. Ce n'est donc pas faute d'efforts diplomatiques internationaux que nous nous retrouvons dans cette situation aujourd'hui.

Après un recours répété aux armes chimiques depuis le début du conflit, Al-Assad a défié la communauté internationale en 2013 en lançant une attaque au gaz sarin dans la Ghouta orientale, qui a fait plus de 800 morts. Malgré l'adoption de la résolution 2118 (2013) et malgré les quatre années d'efforts patients, la Syrie continue d'utiliser des armes chimiques contre son peuple et n'a pas répondu à toute une liste de questions très importantes. La seule conclusion que nous pouvons tirer est que la Syrie n'a pas déclaré ni détruit toutes ses armes chimiques, en dépit des obligations qui lui sont faites par la Convention sur les armes chimiques. Ce n'est pas nous qui le disons; c'est de notoriété publique, et j'appelle l'attention de l'Ambassadeur russe sur ce qu'il a dit à propos de Barazan et Jimrya. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a toujours des questions sans réponse et de contradictions non éclaircies. Il le sait. Nous le savons tous. Le Conseil en a été informé par le Directeur général de l'OIAC.

Par sa résolution 2118 (2013), le Conseil de sécurité avait décidé qu'en cas de non-respect de cette résolution, il allait imposer des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte. Néanmoins, le 28 février 2017, lorsque le Royaume-Uni et la France ont déposé un projet de résolution (S/2017/172) proposant que des mesures soient prises en vertu du Chapitre VII mais sans recourir à la force, la Russie y a opposé son veto (voir S/PV.7893). À tout le moins, le Conseil de sécurité aurait dû avoir la possibilité de donner suite aux conclusions du rapport du Mécanisme conjoint d'enquête en prorogeant son mandat. Néanmoins, à quatre reprises, la Russie a opposé son veto à différentes propositions présentées par différents membres du Conseil.

Le régime syrien et ses soutiens se sont rendus coupables des violations les plus graves du droit international humanitaire de l'histoire moderne. Ils ont utilisé des armes frappant sans discrimination, notamment des barils explosifs et des armes à sous-munitions,

contre des civils, et ils ont délibérément pris pour cible des installations médicales et des écoles, ainsi que des travailleurs humanitaires et des biens de caractère civil. Ils ont utilisé les sièges et la famine comme méthodes de guerre, tout en lançant des attaques contre des zones civiles contrôlées par l'opposition. Le régime a constamment entravé l'acheminement de l'aide humanitaire et les évacuations médicales. Des dizaines de milliers de personnes ont été détenues illégalement, torturées et exécutées par le régime. C'est l'un des défis les plus graves auxquels le régime international de non-prolifération ait jamais été confronté. Un État partie a violé la Convention sur les armes chimiques, défié le Conseil de sécurité et enfreint le droit international.

Les tentatives successives, pendant plusieurs années, visant à amener ce régime à rendre des comptes, se sont heurtées à l'obstruction et à la résistance de la Russie. Au sein du Conseil de sécurité, nous avons essayé à maintes reprises de surmonter cette obstruction sans succès. Nous faisons face à une situation caractérisée par de multiples violations, aucun sentiment de culpabilité, aucun sentiment de regret, aucun sens des responsabilités et un bilan honteux, sous forme d'un mélange de déni, de tromperie et de désinformation.

Je voudrais inviter ceux qui, comme l'Ambassadeur de Russie, parlent de la Charte à considérer ce qui suit. On peut difficilement affirmer qu'utiliser ou tolérer l'utilisation d'armes chimiques soit conforme aux principes et aux buts énoncés dans la Charte. En outre, de l'avis du Royaume-Uni, recourir à la force pour empêcher la mort de personnes innocentes ne saurait être illégal. Je n'ai aucune leçon en matière de droit international à recevoir de la Russie.

Malgré tout ce que je viens de dire, nous voudrions aller de l'avant. Le Royaume-Uni, en coopération avec la France et les États-Unis, continuera à rechercher une solution diplomatique à la crise syrienne. Mon collègue français en dira plus sur nos efforts dans quelques instants. Nous estimons que ces efforts doivent porter sur quatre éléments.

Premièrement, il faut mettre un terme au programme syrien d'armes chimiques et détruire définitivement les stocks d'armes chimiques. Deuxièmement, il faut garantir une cessation immédiate des hostilités et le respect de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, notamment celles qui ordonnent qu'un accès humanitaire soit garanti. Troisièmement, le régime doit participer de nouveau aux négociations de Genève et accepter de discuter des questions de fond proposées

par l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Staffan de Mistura. Quatrièmement et enfin, il faut garantir le respect du principe de responsabilité pour l'emploi d'armes chimiques et pour d'autres crimes de guerre en Syrie.

Le Secrétaire général a insisté à juste titre sur le processus politique. Puisque nous, les membres du Conseil de sécurité, participerons tous à une retraite - très aimablement accueillie par la Suède - le week-end prochain avec le Secrétaire général, nous proposons de saisir cette occasion pour réfléchir aux prochaines étapes et aux moyens de relancer le processus politique. Avec nos alliés, nous sommes prêts à travailler en coopération avec tous les membres du Conseil de sécurité à cette fin.

**M. Delattre** (France) : Une semaine après le massacre chimique de Douma, et au lendemain des frappes de la nuit dernière, je veux redire d'emblée à ceux qui font mine de s'interroger que la France n'a strictement aucun doute sur la responsabilité du régime d'Assad dans cette attaque. Nous avons rendu publique, ce matin, une notice d'informations collectées par nos services de renseignement. Nous y renvoyons ceux qui tentent, une nouvelle fois, de contester les évidences et de travestir les faits devant la face du monde.

Depuis des années, Bashar Al-Assad mène, avec le soutien actif de ses alliés, une stratégie de destruction destinée à écraser toute opposition, au mépris des principes les plus élémentaires d'humanité et au prix des vies de centaines de milliers de civils en Syrie. Nous l'avons vu à Alep, à Homs et dans la Ghouta orientale. Depuis des années, le régime syrien recourt aux armes de destruction les plus terrifiantes, les armes chimiques, pour massacrer et terroriser sa population civile. Nous en avons eu une nouvelle démonstration à Douma, comme nous l'avons vu auparavant à Khan Cheïkhoun, à Sarmin, à Talmenes ou encore à Qmneas, où sa responsabilité a été clairement établie par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies. Nul ne peut dire qu'il ne savait pas.

Depuis des années, le régime syrien viole de manière systématique et répétée toutes ses obligations internationales. La liste de ses violations est longue, elle est accablante. Nous les connaissons tous : violation de toutes les obligations internationales relatives aux armes chimiques au titre de la Convention sur les armes chimiques, à laquelle la Syrie est partie depuis 2013, et du Protocole de Genève de 1925, qui en interdit l'emploi contre les civils; violation des fondements



mêmes du droit international humanitaire, que sont les principes de distinction, de précaution et de proportionnalité; violation des résolutions successives du Conseil de sécurité – les résolutions 2118 (2013), 2209 (2015), 2235 (2015) - et par là-même, des obligations qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies. L'emploi d'armes chimiques contre des populations civiles est enfin constitutif de crime de guerre au sens du Statut de la Cour pénale internationale. Le Secrétaire général avait même qualifié en août 2013 l'usage d'armes chimiques de crime contre l'humanité.

Face aux violations répétées et avérées par le régime de Damas de toutes les règles qui fondent notre sécurité, la France a appelé avec constance à une action forte de la communauté internationale. Nous avons mené tous les efforts possibles pour que ces horreurs ne restent pas sans conséquences à l'ONU et à l'OIAC et qu'il y soit mis un coup d'arrêt. Le Conseil de sécurité s'était engagé, par ses résolutions successives – les résolutions 2118 (2013), 2209 (2015), 2235 (2015) – à imposer des mesures coercitives au sens du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, en cas de nouvelles violations. Il a été empêché d'agir en conformité avec ses engagements, en raison des veto systématiquement opposés par la Russie. En faisant un tel usage systématique de son droit de veto au Conseil de sécurité, la Russie a trahi l'engagement qu'elle avait pris en 2013, devant le Conseil, de garantir la destruction de l'arsenal chimique syrien. Le blocage du Conseil de sécurité devant les atrocités de masse commises en Syrie est un piège mortifère et dangereux dont nous devons sortir.

Au moment où il a ordonné l'attaque chimique du 7 avril, le régime syrien savait parfaitement à quoi il s'exposait. Il a, une nouvelle fois, voulu tester le seuil de tolérance de la communauté internationale – et il l'a rencontré. Face à cette attaque aux principes, aux valeurs et au droit qui fondent l'action des Nations Unies, le silence n'est plus une solution. Nous ne pouvons pas tolérer la banalisation de l'emploi d'armes chimiques, qui est un danger immédiat pour le peuple syrien et pour notre sécurité collective. Nous ne pouvons laisser le génie mortel de la prolifération sortir de sa bouteille. Nous avons averti clairement le régime d'Assad et ses soutiens qu'une telle transgression ne resterait pas sans réaction. Nous avons agi conformément à notre parole et à notre responsabilité. Nous l'avons fait dans un cadre maîtrisé, transparent, en veillant à éviter toute escalade avec les acteurs présents sur place. Le Président de la République et le Ministre des affaires étrangères français se sont exprimés à ce sujet.

Certains, qui bafouent depuis des années les règles les plus élémentaires du droit international, affirment aujourd'hui que notre action serait contraire à la Charte des Nations Unies. Je leur rappellerai que celle-ci n'a pas été conçue pour servir de protection à des criminels. Notre action s'inscrit en pleine conformité avec les objectifs et les valeurs proclamés, dès ses premières lignes, par la Charte des Nations Unies. L'Organisation se donne pour mission de « créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ». Cette action était justement nécessaire pour faire face aux violations répétées, par le régime syrien, de ses obligations, obligations issues du droit, des traités et de ses propres engagements.

Enfin, notre réponse a été conçue dans un cadre proportionné, circonscrit à des objectifs précis. Le principal centre de recherche de ce programme et deux importants sites de production ont été frappés. Au travers de ces objectifs, c'est la capacité de développer, de mettre au point et de produire des armes chimiques de la Syrie qui est mise hors d'usage. C'était le seul objectif, et il est atteint.

Mon pays, qui a connu dans sa chair les effets dévastateurs des armes chimiques au cours du premier conflit mondial, ne permettra plus jamais l'impunité de l'usage d'armes chimiques; il ne renoncera jamais à en identifier les responsables, qui devront en répondre devant la justice. C'est le sens du Partenariat contre l'impunité que nous avons lancé en janvier dernier.

Qu'il me soit permis d'insister sur ce point : les frappes de la nuit dernière sont une réponse nécessaire aux massacres chimiques en Syrie; elles sont une réponse au service du droit et de notre stratégie politique pour mettre un terme à la tragédie syrienne. Nous avons, pour être plus précis, quatre impératifs sur le dossier syrien – quatre impératifs qui sont dans l'intérêt immédiat des Syriens, mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale, comme l'a rappelé le Secrétaire général, que je veux remercier pour son intervention. Je me permettrai de les rappeler ici.

Premièrement, le démantèlement du programme chimique syrien, de manière vérifiable et irréversible, est indispensable. Nous devons ne ménager aucun effort pour mettre en place un mécanisme international d'établissement des responsabilités, prévenir l'impunité et empêcher toute velléité de récidive du régime syrien.

Deuxièmement, éradiquer le terrorisme, en éliminant Daech durablement. C'est un engagement de longue date, qui nécessite encore de réels efforts pour emporter une victoire définitive.

Troisièmement, un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire syrien et l'accès humanitaire aux populations civiles, comme l'exigent les résolutions du Conseil de sécurité. Il nous faut un accès humanitaire entier et sans entraves pour venir en aide aux populations en détresse, conformément à la résolution 2401 (2018). Il est notamment indispensable et urgent que des convois humanitaires atteignent quotidiennement et dans des conditions de sécurité suffisantes la Ghouta orientale.

Quatrièmement, un plan de sortie de crise, avec une solution politique durable. Nous ne pourrions résoudre durablement la crise syrienne que dans le cadre d'une solution politique inclusive, sur la base de la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Nous l'appelons de nos vœux depuis sept années : il n'a jamais été aussi urgent de la mettre en œuvre et de relancer de véritables négociations, sous l'égide des Nations unies, en vue d'obtenir une transition politique en Syrie.

Seule cette feuille de route nous permettra de sortir enfin de l'impasse syrienne, et la France est prête à s'y atteler, dès aujourd'hui, avec tous ceux qui seront prêts à y mettre tous leurs efforts. Dans cet esprit, à l'initiative de la France et dans la ligne de la déclaration faite cette nuit par le Président Emmanuel Macron, nous présenterons dans les meilleurs délais un projet de résolution sur ces différents volets, avec nos partenaires britanniques et américains.

À cet effet, j'en appelle aujourd'hui au premier chef à la Russie pour qu'elle impose enfin au régime de Damas d'entrer dans une logique de solution négociée, et pour que soit enfin mis un terme à l'interminable calvaire des populations civiles en Syrie.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Pas plus tard qu'hier, nous étions réunis dans cette salle pour une séance consacrée à la situation en Syrie (voir S/PV.8231), au cours de laquelle la Chine a clairement exposé sa position sur la question de la Syrie, s'est déclarée profondément préoccupée par la nouvelle escalade des tensions en Syrie et a lancé un appel clair en faveur d'un règlement politique de la question syrienne. Je voudrais réaffirmer les points suivants.

La Chine a toujours préconisé le règlement pacifique des différends et s'est toujours opposée à l'emploi de la force dans les relations internationales. Nous plaçons pour le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de tous les pays. Toute action militaire unilatérale contournant le Conseil de sécurité va à l'encontre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, viole les normes fondamentales consacrées par le droit international ainsi que celles qui régissent les relations internationales, et ne fait qu'entraver le règlement de la question syrienne en y greffant de nouveaux éléments. Nous exhortons toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action susceptible d'entraîner une nouvelle escalade de la situation, à réintégrer le cadre du droit international et à régler la question par le dialogue et la concertation.

La Chine estime qu'une enquête complète, impartiale et objective sur l'attaque à l'arme chimique présumée en Syrie est nécessaire pour parvenir à des conclusions fiables et propres à résister à l'épreuve du temps. D'ici là, aucune partie ne doit présumer de son résultat.

Il n'existe pas d'autre solution au problème syrien qu'un règlement politique. Les parties concernées au sein de la communauté internationale doivent continuer d'appuyer le rôle de l'ONU en tant que médiateur principal et doivent tout faire, conjointement, pour promouvoir un règlement politique de la question syrienne.

Je tiens à réaffirmer que la Chine est prête à continuer de jouer un rôle positif et constructif dans les efforts déployés pour parvenir à un règlement politique du problème syrien, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient comme dans le reste du monde.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan se déclare gravement préoccupé par la brutale escalade de la situation en Syrie. Nous appelons toutes les parties à prévenir une nouvelle escalade militaire et à prendre des mesures efficaces pour restaurer la confiance, instaurer la paix et garantir la sécurité sur le territoire syrien, qui souffre depuis si longtemps, en se fondant sur la Charte des Nations Unies et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Hier, avant-hier et à chaque fois que nous avons constaté que les tensions se ravivaient, nous avons préconisé dans cette salle des mesures responsables et conformes à la Charte des Nations Unies et au

droit international. Qui d'autre, sinon les membres du Conseil, devraient montrer au monde un exemple de respect des dispositions de la Charte et des principes qu'elle consacre?

Nous disons aux autres de se conformer rigoureusement au droit international et à l'ordre mondial, mais, malheureusement, hier, nous avons vu un autre exemple. Une mesure quelconque prise à n'importe quel prétexte ne peut pas justifier, ne justifiera pas le recours à la force militaire. Répondre à la violence par la violence n'aboutira jamais à la paix ou à la stabilité. Le Kazakhstan a toujours défendu et défendra toujours une même position : l'action militaire est une solution de dernier recours, à n'utiliser que lorsqu'elle est approuvée par le Conseil de sécurité. Le Conseil n'a pas approuvé les frappes militaires qui ont eu lieu hier.

« [L]’humanité espérait que le XXI<sup>e</sup> siècle allait devenir une nouvelle ère de coopération mondiale. Mais, aujourd’hui, cela pourrait s’avérer un mirage. Le monde est de nouveau en danger, et il ne faut pas sous-estimer son ampleur. Cette menace est une guerre d’envergure mondiale! (...) La planète a déjà commencé à vaciller au bord la « guerre froide», aux conséquences désastreuses pour l’humanité tout entière. » (*S/2016/317, annexe*)

Cette citation est tirée du manifeste, intitulé « *The world. The twenty-first century* » (« *Le monde au XXI<sup>e</sup> siècle* »), rédigé par le Président de mon pays et daté du 31 mars 2016. Pas plus tard qu’hier (voir S/PV.8231), le Secrétaire général António Guterres a confirmé, à notre grand regret, que la guerre froide faisait un retour en force.

Le Kazakhstan appelle les parties à respecter la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous pensons que le moment est venu d’engager des pourparlers sérieux qui inciteront les États-Unis et la Fédération de Russie, en leur qualité de coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie et compte tenu de leur influence sur les parties, à s’efforcer activement de trouver un terrain d’entente concernant le conflit en Syrie et un règlement politique au conflit. L’Organisation des Nations Unies a un rôle vital à jouer s’agissant d’organiser ces négociations et d’aider les parties à surmonter leurs différends.

Par ailleurs, ma délégation est profondément préoccupée par les derniers événements et par le manque d’unité entre les membres du Conseil de sécurité

sur l’attaque chimique en Syrie. Depuis les premiers jours de son indépendance, le Kazakhstan encourage toujours, par une série d’étapes concrètes, les initiatives de paix sur la scène internationale afin de parvenir au désarmement, à la non-prolifération et à l’interdiction des armes de destruction massive, notamment des armes chimiques, et condamne fermement leur mise au point, leur essai et leur utilisation. Je le répète : le Kazakhstan condamne fermement l’utilisation d’armes chimiques.

Il importe de mener une enquête complète, objective et impartiale sur tous les aspects de l’attaque chimique présumée de Douma, pour permettre à la communauté internationale de rendre un verdict juste contre les auteurs, dans le plein respect du droit international. Le Gouvernement et d’autres parties doivent s’acquitter pleinement de l’obligation qu’ils ont de respecter les recommandations pertinentes de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques et de l’ONU en acceptant le personnel désigné, tout en garantissant la sécurité des activités effectuées par ce personnel.

Nous tenons à rappeler aux membres du Conseil que la position de principe du Kazakhstan n’est pas seulement de condamner dans les termes les plus fermes l’utilisation d’armes de destruction massive par quiconque, en particulier contre la population civile, mais également de régler les conflits par des moyens exclusivement pacifiques. Le Président Nazarbayev a souligné dans son manifeste que les principaux instruments de règlement des conflits entre les États doivent être le dialogue pacifique et les négociations constructives, sur la base de l’égalité des responsabilités concernant la paix et la sécurité, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d’autres États. Prévenir l’escalade des conflits et mettre fin aux guerres sont les tâches les plus difficiles; il n’existe pas d’autres options raisonnables. Les dirigeants du monde doivent placer ces tâches au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. Nous devons également respecter la souveraineté des États Membres de l’ONU, ainsi que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous avons d’urgence besoin d’un règlement politique. Ce n’est qu’au moyen d’une démarche politique et diplomatique, due dialogue et des mesures de confiance, dans l’esprit de la Charte et des documents du Conseil de sécurité sur la diplomatie préventive et la pérennisation de la paix, que l’on peut obtenir les résultats escomptés. Par conséquent, nous appelons la communauté internationale à faire preuve de volonté

politique pour surmonter les divergences et reprendre des négociations, dans la conviction que seule une transition politique dirigée par les Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015), pourra mettre un terme au conflit syrien, laquelle ne peut être promue que si le Conseil est uni.

Pour obtenir des résultats positifs, il est impératif de continuer d'appuyer les objectifs des pourparlers d'Astana et de faire avancer les négociations de Genève. Toutes les parties internationales, régionales et syriennes doivent appuyer un cessez-le-feu immédiat et continuer d'avancer avec sérieux et objectivité, sans conditions préalables, dans le cadre du Groupe international de soutien pour la Syrie, sous l'égide de l'Office des Nations Unies à Genève.

Nous sommes convaincus que le peuple syrien est capable de déterminer son propre avenir. Toutefois, la concrétisation de son aspiration à la démocratie, à la stabilité, ainsi qu'à la reconstruction de son pays ne sera pas possible sans un véritable appui international pour limiter l'influence négative des fauteurs de troubles, et aider les Syriens à lutter contre le terrorisme et à construire leur pays sur des bases solides et stables. Le Kazakhstan a toujours été partisan du dialogue et du règlement des conflits internationaux. Toutes les parties doivent faire en sorte que la situation ne se détériore pas davantage. Les moyens militaires ne fonctionneront pas; seules des solutions politiques seront couronnées de succès. Le Président de mon pays a averti qu'il n'y aura de vainqueur dans aucune guerre moderne, étant donné que tout le monde sera du côté des perdants. Il a proposé d'œuvrer à l'élimination complète de la guerre et à l'instauration d'un monde sans conflit.

Enfin, nous appelons de nouveau toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts diplomatiques, à rechercher des solutions politiques, à engager un dialogue et à appuyer l'ONU en tant que principale voie de médiation. Le Kazakhstan est prêt à collaborer avec tous les collègues pour préserver la paix et la sécurité sur la base de la compréhension mutuelle, de la bonne volonté et de la détermination à rendre le monde plus sûr.

**M. Radomski** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé.

La Pologne considère que les événements survenus récemment dans le contexte des attaques aux armes chimiques répétées contre la population civile syrienne sont une conséquence de l'impunité dont ont joui à ce

jour les auteurs de tels actes. L'absence d'une réponse appropriée encourage la multiplication des attaques à l'aide d'armes qui sont à la fois interdites en vertu du droit international et ouvertement inhumaines. Dans ces circonstances, la communauté internationale ne peut rester passive. Elle doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que de telles attaques ne se reproduisent à l'avenir, en particulier à l'encontre d'une population civile sans défense. Dans le même temps, les organismes internationaux compétents doivent prendre des décisions qui permettront d'identifier les auteurs de ces actes et de les traduire en justice.

Nous comprenons pleinement les raisons qui sous-tendent la décision prise la nuit dernière par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France contre les capacités d'armes chimiques de la Syrie. Nous appuyons cette action, car elle vise à décourager les attaques à l'arme chimique contre le peuple syrien. Je tiens à souligner que c'est au Conseil de sécurité qu'il incombe au premier chef de créer un mécanisme d'enquête pour examiner la question de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Dans ce contexte, nous réitérons notre déception face au veto russe, politiquement motivé, qui a empêché la mise en place d'un mécanisme d'enquête indépendant et impartial sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

La Pologne poursuivra ses efforts internationaux visant à l'élimination totale des armes chimiques. L'utilisation de ces armes est inacceptable et doit faire l'objet de poursuites rigoureuses en toutes circonstances et quel que soit le lieu où elle se produit. La Pologne demande que l'on s'abstienne de toute action susceptible d'aggraver la situation.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué l'importante séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

Le conflit en Syrie entre désormais dans sa huitième année. C'est plus que ce qu'a duré la Seconde Guerre mondiale. Le Président Al-Assad est responsable de l'une des pires et des plus longues catastrophes humanitaires de notre époque. Depuis le début de la crise, nous assistons à de terribles violations et violence et à un manque flagrant de respect du droit international, en particulier de la part des forces gouvernementales syriennes. Nous devons également toujours garder à l'esprit les atrocités commises par Daech. Comme le Secrétaire général l'a déclaré hier,

« des violations systématiques du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international « tout court » y ont été commises, au mépris total de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies » (*S/PV.8231, p.3*).

De fait, il existe de nombreuses violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que des conventions et des protocoles internationaux.

Des armes chimiques ont été employées à plusieurs reprises en Syrie. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a conclu que les autorités syriennes étaient responsables de quatre attaques à l'arme chimique, et que Daech était responsable de deux attaques de ce type. L'utilisation de ces armes est répugnante et intolérable, et est constitutive de crime de guerre et de crime contre l'humanité. C'est pourquoi, comme cela a déjà été dit ici, la communauté internationale a interdit leur utilisation dans le conflit armé international il y a plus d'un siècle. L'évolution ultérieure de la situation a confirmé l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques comme une norme de droit international coutumier. Nous n'épargnerons aucun effort pour mettre fin à l'utilisation et à la prolifération d'armes chimiques où que ce soit dans le monde, que ce soit par des acteurs étatiques ou non étatiques. Les auteurs de ces crimes doivent rendre des comptes; l'impunité ne saurait prévaloir.

C'est au Conseil de sécurité qu'il incombe au premier chef d'agir en réponse aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons la responsabilité commune de respecter l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques dans les conflits armés. Nous avons le devoir juridique et moral commun de défendre les régimes de non-prolifération que nous avons mis en place et confirmés. Un multilatéralisme véritable et un large consensus international sont le meilleur moyen d'y parvenir. À cet égard, nous nous félicitons du déploiement de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en Syrie et attendons avec intérêt ses conclusions.

Il est regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure de s'unir et de convenir d'une réponse rapide, claire et unanime à l'emploi répété d'armes chimiques en Syrie. Nous déplorons que la Russie ait, une nouvelle fois cette semaine, empêché le Conseil de mettre en place un mécanisme d'établissement des responsabilités véritablement impartial et indépendant. Cela a

contribué à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. L'emploi d'armes chimiques est une violation grave du droit international et une menace pour la paix et la sécurité internationales. Décourager et prévenir l'utilisation de ces armes est l'affaire de toute la communauté internationale. Nous partageons donc l'indignation et la colère générales et sommes consternés par l'emploi répété de ces armes en Syrie. Il faut débarrasser une fois pour toutes la Syrie des armes chimiques et demander des comptes aux responsables. Dans le même temps, comme le Secrétaire général l'a dit dans sa déclaration hier, il y a une obligation, notamment lorsque des questions de paix et de sécurité sont en jeu, d'agir en conformité avec la Charte des Nations Unies et le droit international de manière générale.

L'heure est grave. Nous appelons à la retenue et à éviter tout acte susceptible d'aggraver ou d'alimenter les tensions. Nous devons éviter que la situation ne devienne incontrôlable. Au cours des derniers jours, nous avons essayé de faire en sorte qu'on épuise tous les recours pacifiques. Nous avons travaillé sans relâche pour qu'absolument tous les efforts soient déployés afin de trouver un moyen pour le Conseil d'assumer ses responsabilités, conformément à la Charte. Nous avons fait circuler un texte en ce sens auprès des membres, qui invitait le Secrétaire général à présenter une proposition au Conseil. Pour réussir, la diplomatie doit s'appuyer sur des demandes claires. Le Secrétaire général a demandé au Conseil d'agir, mais, malheureusement, le Conseil n'a pas pu s'unir. C'est bel et bien une occasion manquée, mais nous sommes prêts à poursuivre les efforts.

Compte tenu de tout ce qui s'est passé, il importe plus que jamais d'éviter l'escalade et de revenir à la diplomatie afin de trouver une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015). Nous renouvelons notre appui total au processus politique dirigé par l'ONU, qui doit être relancé d'urgence, ainsi qu'aux efforts de l'Envoyé spécial Staffan de Mistura et à la pleine mise en œuvre de la résolution 2401 (2018) relative à la cessation des hostilités. L'accès humanitaire ne peut plus attendre. Une solution politique durable est le seul moyen de mettre fin aux souffrances du peuple syrien. Rallions-nous tous autour de cet objectif. Redoublons d'efforts et mettons un terme une fois pour toutes à ce long conflit sanglant et dénué de sens.

**M<sup>me</sup> Gregoire-Van Haaren** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général pour son exposé d'aujourd'hui. Tout comme hier, il a parlé de la litanie des horreurs

endurées par la population syrienne ces sept dernières années, une litanie dans laquelle les attaques à l'arme chimique remportent la palme de l'épouvante. Nul besoin ici de rappeler les souffrances indicibles vécues par tant de Syriens, hommes, femmes et enfants. Ces souffrances sont le fait d'Al-Assad et de ses alliés. Le régime syrien a prouvé de manière indiscutable qu'il était prêt à déchaîner la terreur sur sa propre population. L'emploi répété d'armes chimiques est l'expression la plus cynique de cette campagne. Il y a tout juste une semaine, le monde apprenait une fois de plus que des armes chimiques avaient été utilisées, cette fois à Douma.

Pendant ce temps-là, la Fédération de Russie a montré clairement au monde entier qu'elle était prête à soutenir Al-Assad jusqu'au bout, bloquant des projets de résolution du Conseil qui auraient pu mettre fin à la violence. Je demande à tous les membres du Conseil de sécurité d'appuyer une riposte collective et digne de ce nom face à l'emploi d'armes chimiques. Mais même si le Conseil n'agit pas, il doit être clair pour tout le monde que l'utilisation d'armes chimiques n'est jamais admissible. Compte tenu des horreurs déjà commises et du risque de récurrence toujours aussi grand, la réponse de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis est compréhensible. Cette réponse a été mesurée, ciblant un nombre limité d'installations militaires utilisées par le régime syrien pour son arsenal illégal d'armes chimiques. L'action menée par ces trois pays signifie de façon catégorique que l'emploi d'armes chimiques est inacceptable.

L'intervention d'hier soir visait à diminuer la capacité de mener d'autres attaques chimiques. Mais il ne faut pas que le régime syrien et la Fédération de Russie croient un instant que nous allons faiblir dans notre quête pour que les auteurs des attaques chimiques déjà commises rendent des comptes. Jamais nous n'accepterons autre chose qu'un mécanisme d'établissement des responsabilités indépendant et impartial, afin que les coupables de ces attaques odieuses puissent être identifiés et tenus responsables. Nous demandons à la Fédération de Russie de cesser d'y faire obstacle. L'utilisation d'armes chimiques est une violation grave du droit international et peut être constitutive de crime de guerre ou de crime contre l'humanité. Le Royaume des Pays-Bas est fermement convaincu que la communauté internationale doit pleinement faire respecter la norme selon laquelle l'emploi d'armes chimiques n'est autorisé en aucune circonstance. L'impunité ne peut pas prévaloir et ne prévaudra pas.

Toutefois, si le Conseil continuait d'être victime de la paralysie que lui impose un membre permanent, n'oublions pas que l'ONU ne se résume pas au seul Conseil de sécurité. Nous avons un leadership fort à la tête de l'Organisation, et une Assemblée générale puissante. Tous deux doivent envisager tous les instruments pour faire en sorte que des comptes soient rendus pour l'utilisation d'armes chimiques. Le Royaume des Pays-Bas accueillera favorablement toute option permettant d'établir un mécanisme indépendant et impartial, que ce soit dans le cadre de l'ONU ou d'autres organisations internationales compétentes, pour autant qu'il en résulte un mécanisme à même de désigner les responsables, de sorte qu'ils aient par la suite à en répondre devant la justice. Tout nouveau mécanisme devra s'appuyer sur les travaux importants réalisés par le Mécanisme d'enquête conjoint et la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il est donc indispensable que la Mission ait un accès total et sans entrave à toutes les informations et à tous les sites qu'elle juge nécessaires pour la conduite de son enquête sur l'attaque à l'arme chimique perpétrée à Douma le week-end dernier.

Les normes internationales contre l'utilisation des armes chimiques doivent être respectées et le peuple syrien doit être mis à l'abri de la violence, des épreuves et de l'injustice qu'il subit depuis si longtemps maintenant. À cette fin, nous plaidons en faveur d'une solution politique et de la cessation immédiate de la violence, comme convenu précédemment par le Conseil, ainsi que d'un accès humanitaire total, sans entrave et immédiat. Nous réaffirmons notre détermination à faire en sorte qu'il y ait une justice pour les victimes. Il est plus que jamais nécessaire que nous oeuvrions à l'unisson pour défendre le sort du peuple syrien.

**M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de sa présence et de sa participation à cette séance. La Bolivie remercie également la Fédération de Russie d'avoir pris l'initiative de demander cette séance d'urgence du Conseil de sécurité. Aujourd'hui est un jour sombre dans l'histoire du Conseil. Trois membres permanents ont décidé, en violation de la Charte des Nations Unies, de prendre des mesures unilatérales contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre Membre de l'Organisation.

La Bolivie tient à exprimer de manière claire et catégorique sa condamnation de l'utilisation d'armes chimiques ou de substances chimiques en tant qu'armes.

Il s'agit d'un acte injustifiable et criminel, quels qu'en soient les auteurs, le lieu ou les circonstances; un acte qui constitue une violation grave du droit international et une grave atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Ceux qui commettent des actes aussi terribles et criminels doivent être identifiés, faire l'objet d'une enquête et de poursuites et être punis avec la plus grande rigueur. La Bolivie continue de réclamer une enquête transparente et impartiale afin qu'on détermine les coupables.

Toutefois, je le redis, la présente séance a été convoquée parce que trois membres permanents du Conseil ont recouru à la force en violation de la Charte. La violation présumée du droit international ne peut être combattue par la violation du droit international. La Bolivie s'étonne que les membres permanents, qui ont une plus grande responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ignorent l'ONU quand cela leur convient. Ils pressent le multilatéralisme jusqu'à ce qu'il ne leur serve plus à rien, puis ils le jettent. Lorsque le multilatéralisme ne sert plus leurs intérêts, ils ne s'y intéressent plus.

Ce n'est malheureusement pas le seul exemple d'actions unilatérales. Souvenons-nous, ne nous lassons pas de nous souvenir des événements survenus en Iraq en 2003 et en Libye en 2011. Toute action doit être autorisée par le Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies. Toute action unilatérale est contraire au droit international ainsi qu'aux valeurs et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La Bolivie rejette le recours à la menace de l'emploi de la force. Les actions unilatérales répondent non seulement aux intérêts spécifiques de ceux qui les mènent, mais ce sont - qu'il me soit permis de le dire - des mesures impérialistes. Il se trouve que les empires, comme nous l'avons dit dans un autre discours, se croient moralement supérieurs au reste du monde; ils se croient exceptionnels et indispensables et, par conséquent, ils se croient au-dessus de la loi, ils se croient au-dessus du droit international. Cependant, l'intérêt de ceux qui recourent unilatéralement à la force et violent la Charte des Nations Unies n'est pas de faire progresser la démocratie, ni la liberté, ni de lutter contre l'utilisation des armes chimiques; leur but est d'étendre leur pouvoir et d'étendre leur domination.

Ce dont nous avons été témoins ces dernières heures, c'est d'une attaque contre la Mission d'établissement des faits déployée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui n'a pas

commencé le travail qu'elle avait prévu pour aujourd'hui. Cette attaque unilatérale est une attaque contre des organisations multilatérales telles que l'OIAC. Il s'agit d'une attaque contre le Conseil et sa tâche principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est une attaque contre la Charte des Nations Unies et c'est une attaque contre l'ensemble de la communauté internationale. Je demande aux membres permanents qui ont eu recours à la force il y a quelques heures, combien d'argent ils ont investi dans l'armement et la formation des groupes armés en Syrie. Quelles sont les ressources naturelles qu'ils recherchent? Par quelle autorité morale peuvent-ils parler de la Charte des Nations Unies dans d'autres cas?

Malheureusement, il existe une longue histoire de violations des principes et des objectifs énoncés dans la Charte. Nous avons parlé de la Libye, nous avons parlé de l'Iraq, mais il y a des chapitres récents. Ce qui s'est passé avec la décision unilatérale sur Jérusalem est un autre exemple absolument clair du non-respect du droit international. Qui sont ceux qui vendent des armes à ceux qui bombardent des civils au Yémen? Qui a rejeté l'Accord de Paris sur les changements climatiques? Qui est sorti des négociations sur le pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière? Qui sont les gens qui construisent les murs?

Cependant, nous croyons qu'il est important de parler aussi de l'histoire sur le long terme. Nous subissons les conséquences, en particulier au Moyen-Orient, des ravages causés par certaines de ces mêmes puissances il y a plus d'un siècle et de leur mépris du droit international. La même chose qui se produit dans le contexte du mépris du droit international se produit actuellement en Syrie dans une certaine mesure lorsque, par exemple, le Royaume-Uni ne restitue pas la souveraineté des îles Malvinas à l'Argentine ou lorsque le problème de l'archipel des Chagos n'est toujours pas résolu. J'espère que l'avis consultatif de la Cour pénale internationale sur cette question sera respecté. En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble de politiques qui minent la paix et la sécurité internationales.

La Représentante permanente des États-Unis dit que les États-Unis, son pays, sont prêts à tirer, « l'arme au poing ». Bien sûr, nous avons écouté ses paroles avec beaucoup d'inquiétude et de tristesse. Nous savons qu'ils ont des porte-avions, nous savons qu'ils ont des satellites, nous savons qu'ils ont des missiles intelligents, nous savons qu'ils ont un arsenal d'armes nucléaires, et nous savons aussi qu'ils méprisent le droit international.

Mais nous avons ceci : nous avons les principes et les buts inscrits dans la Charte des Nations Unies et, en fin de compte, comme l'histoire nous le montre à maintes reprises, ces principes prévaudront.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, pour l'exposé qu'il a fait au début de la présente séance.

L'État du Koweït est attaché à la Charte et aux principes des Nations Unies, au respect de la souveraineté des États, à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et au règlement pacifique des différends. L'Article 24 de la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui lui permet d'agir au nom des États Membres pour s'acquitter de ce mandat. L'Article 25 stipule que les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte.

Ce dont nous avons été témoins dans la crise syrienne est une impasse concernant les efforts de la communauté internationale et la violation flagrante de ses résolutions. Nous avons suivi de très près et avec beaucoup d'inquiétude l'évolution dangereuse de la situation en Syrie en ce qui concerne les récentes opérations militaires en réponse à l'utilisation par les autorités syriennes d'armes chimiques interdites par le droit international. Nous soulignons que ces faits nouveaux sont le résultat de l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts de la communauté internationale incarnée par le Conseil de sécurité pour parvenir à un règlement politique du conflit meurtrier en Syrie, qui dure depuis plus de sept ans et a fait des centaines de milliers de victimes et des millions de déplacés et a entraîné la destruction massive d'infrastructures civiles dans plusieurs villes.

La question des armes chimiques a longtemps fait l'objet d'une approche unifiée au Conseil, qui a condamné l'emploi de toutes les armes chimiques en Syrie, quel que soit l'utilisateur de ces armes. En outre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013), imposant des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte en cas de non-respect de ses dispositions par diverses parties ou de poursuite de l'emploi en Syrie d'armes chimiques qui, comme nous l'avons dit, sont des armes interdites sur le plan international. Afin d'assurer la mise en œuvre de cette résolution, le Conseil de sécurité a adopté en août 2015 la résolution 2235 (2015), créé le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour

l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies afin d'identifier les responsables de tout crime impliquant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. En fait, le Mécanisme a identifié les auteurs de ces crimes dans le cas de plusieurs incidents.

Mais les positions divergentes au sein du Conseil ont encouragé les parties au conflit à continuer de violer les décisions de la légitimité internationale, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la toute dernière, la résolution 2401 (2018), adoptée à l'unanimité, qui exige une cessation immédiate des hostilités et un accès de l'aide humanitaire aux régions assiégées. Mais cette résolution humanitaire, comme le Conseil le sait, n'a pas été mise en œuvre. L'État du Koweït déplore cette escalade et appelle les États membres du Conseil à surmonter leurs divergences et le Conseil à retrouver son unité, à assumer ses responsabilités du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies, à aplanir les divergences qui existent actuellement en se mettant d'accord sur un nouveau mécanisme indépendant, impartial et professionnel chargé d'enquêter sur toute utilisation d'armes chimiques en Syrie et d'établir les responsabilités pour ces crimes.

Nous réaffirmons que nous sommes entièrement disposés à participer à tout effort visant à dégager un consensus et à unifier les positions des États membres du Conseil pour garantir que les auteurs de ces crimes aient à en répondre et qu'ils ne jouissent pas de l'impunité, ainsi que pour préserver le régime de non-prolifération des armes de destruction massive.

Une chose est sûre : il ne saurait y avoir de règlement militaire du conflit en Syrie. C'est pourquoi il importe de redoubler d'efforts pour épargner aux Syriens d'autres souffrances. Nous réaffirmons ici notre position de principe de toujours concernant la crise syrienne, position en phase avec celle de la Ligue des États arabes, qui appelle à la préservation de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance de la Syrie, à la cessation des hostilités, des combats et de l'effusion de sang, à la préservation des vies humaines, ainsi qu'à un règlement pacifique sous les auspices des Nations Unies, sur la base du Communiqué de Genève de 2012 et de la résolution 2254 (2015), en vue de permettre une transition politique qui soit acceptée par toutes les parties en Syrie et qui concrétise leurs aspirations légitimes.



**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence péruvienne d'avoir répondu rapidement à notre demande de tenir la présente réunion, et nous voudrions exprimer notre gratitude à la Russie de l'avoir demandé. Le Conseil aurait sérieusement manqué à son devoir s'il avait échoué à se réunir à la lumière de ce qui s'est passé hier.

Nous remercions aussi le Secrétaire général de son exposé et de sa présence aujourd'hui. Pour ceux d'entre nous qui sont des membres élus du Conseil de sécurité, la responsabilité est de fait extrêmement lourde, au point de devenir insupportable. N'oublions pas que nous représentons ici 193 pays auxquels, tout comme les membres permanents, nous avons fait solennellement des promesses qui sont pour la plupart énoncées dans la Charte des Nations Unies. Pour ceux d'entre nous qui sont membres de l'Union africaine, organisation qui, pour des raisons historiques évidentes, attribue une importance considérable à l'attachement scrupuleux aux principes énoncés dans la Charte, l'obligation que nous avons de dire la vérité et d'avoir le courage d'affirmer nos positions est aussi extrêmement lourde – surtout lorsque les parties impliquées sont, dans notre perspective nationale, des amis.

Hier encore, le Secrétaire général a exhorté les États Membres à agir de façon responsable dans ces circonstances dangereuses et souligné la nécessité d'éviter que la situation échappe à tout contrôle (voir S/PV.8231); en fait, il a réitéré la même inquiétude aujourd'hui. Nous aussi avons maintes fois exprimé notre préoccupation que la dynamique en Syrie puisse avoir des conséquences dévastatrices, non seulement à l'échelle du pays, mais aussi aux plans régional et international. Certes, il ne semble pas que la frappe exécutée hier par les trois pays ait fait que la situation échappe à tout contrôle. Nous ne prenons pas cela à la légère, bien qu'il puisse être difficile d'en tirer une consolation, à la lumière du risque potentiel que nous courons encore.

C'est pourquoi nous demandons aux superpuissances qui influent énormément sur la situation en Syrie de faire preuve d'un maximum de retenue et de sagesse et de reprendre rapidement le dialogue. Comme nous l'avons souligné hier et auparavant, il est absolument vital de se réengager dans la voie de la diplomatie. L'alternative est sans nul doute catastrophique et au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Nous espérons que personne ne veut le voir arriver, mais il se pourrait qu'il en soit ainsi si nous n'agissons pas ensemble

avec un sentiment d'urgence profond pour apaiser les tensions actuelles et réduire l'escalade militaire.

Nous n'ignorons nullement la genèse de la tragédie à laquelle nous sommes confrontés. Elle est due à l'utilisation présumée d'armes chimiques à Douma. Du moins, c'est qui a augmenté les tensions et conduit à ce qui s'est passé hier, dont il est difficile de soutenir que c'était conforme aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Mais il y a aussi autre chose qui fait qu'il est difficile pour nous de comprendre ce qui s'est passé hier, à savoir que la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) arrive ou, comme vient de le dire le Secrétaire général, est déjà arrivée en Syrie pour enquêter sur l'usage présumé d'armes chimiques, qui est la cause de toute cette tension.

Compte tenu de tout ceci, vous devez nous excuser, Monsieur le Président, si nous avons été quelque peu perplexes. Il est certes évident que la priorité actuelle est d'éviter une autre escalade des derniers faits survenus, mais nous ne devons pas sous-estimer l'importance d'établir les responsabilités pour tout emploi confirmé d'armes chimiques en Syrie. À cet égard, il faut que la Mission d'établissement des faits de l'OIAC puisse enquêter de façon approfondie pour établir les faits liés à l'attaque présumée à l'arme chimique à Douma. La façon viable de mettre fin à l'impunité – ce qui est, selon nous, extrêmement important – ainsi que de décourager et de stopper l'utilisation de produits chimiques comme arme c'est de mener une action unie et concertée, y compris avec un mécanisme d'établissement des responsabilités que le Conseil peut et doit mettre en place.

Cela est devenu d'autant plus crucial qu'il est maintenant, comme nous le savons tous, très difficile d'établir les faits. L'occasion a été donnée aux parties et même aux individus d'affirmer la véracité de leurs propres faits. Nous savons que nous sommes tous déçus par l'impasse actuelle, mais cela ne doit pas justifier qu'on ignore l'obligation de respecter les principes énoncés dans la Charte.

Pour terminer, je voudrais revenir à ce que le Secrétaire général a dit hier. Je veux y revenir parce que cela reflète la vérité et mérite donc d'être répété :

« [L]a guerre froide fait un retour en force, mais avec une différence. Les mécanismes mis en place et les précautions prises pour gérer les risques d'escalade qui existaient dans le passé semblent avoir disparu » (S/PV.8231, p.2).

C'est pourquoi nous devons appeler les membres du Conseil de sécurité, en particulier les cinq membres permanents, à aider à créer une situation où la diplomatie aurait le dessus et où la primauté du politique sera notre guide pour sortir de ce moment troublé de notre histoire récente. Le processus de Genève et l'Envoyé spécial de Mistura ont besoin de l'appui sans réserve du Conseil.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Guterres, de sa déclaration, qui reflète clairement le point de vue des Nations Unies sur cette question. Il ne fait aucun doute que ce qui s'est produit la nuit dernière n'était une surprise pour aucun membre du Conseil de sécurité. Il ne restait qu'à savoir le jour et l'heure. En effet, comme nous l'avons dit dans notre déclaration d'hier (voir S/PV.8231), nous étions préoccupés par la rhétorique que nous entendions et avons exprimé notre inquiétude quant à où cela nous mènerait. En bien, cela nous a menés à la situation que nous redoutions et dans laquelle nous ne voulions pas nous retrouver, c'est-à-dire aux attaques militaires contre la Syrie. Hier, dans cette salle, le Secrétaire général António Guterres a évoqué le souvenir de la guerre froide, qui a fait un retour en force au petit matin, rappelant aux peuples du monde entier les conflits d'intérêts qui existent entre les deux blocs.

La République de Guinée équatoriale a suivi avec la plus grande préoccupation les informations sur les attaques menées par les États-Unis, avec l'appui des forces armées de la France et du Royaume-Uni. Selon les estimations, la coalition a tiré plus de 100 missiles de croisière et missiles air-sol depuis deux navires de la marine des États-Unis se trouvant dans la mer Rouge, ainsi que depuis des avions de combat tactiques qui survolaient la Méditerranée et des bombardiers B-1B dans la zone d'al-Tanaf. La coalition a lancé une attaque coordonnée contre trois objectifs, incluant un centre de recherche scientifique dans un quartier de Damas, une installation située à l'ouest de Homs et un poste de commandement à proximité de cette installation.

Quoique chirurgicales et très sélectives, les frappes de la nuit dernière constituent une violation du chapitre V de la Charte des Nations Unies ainsi que des principes et normes du droit international. Il importe de rappeler que, conformément à l'Article 24 de la Charte, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les membres du Conseil doivent donc s'abstenir de créer des situations d'insécurité et de déséquilibre.

Le Conseil de sécurité ne doit pas perdre de vue que ces frappes peuvent avoir des conséquences imprévisibles et potentiellement tragiques pour le Moyen-Orient en encourageant ou justifiant le développement de programmes nucléaires afin de prévenir toute nouvelle agression. Les experts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sont déjà à Douma afin de mener leurs enquêtes. Tant que nous n'aurons pas de preuves fiables et irréfutables de l'attaque chimique présumée perpétrée la semaine dernière à Douma, la République de Guinée équatoriale estime qu'aucune agression ne peut être justifiée. Notre délégation réaffirme également que, conformément à l'Article 33 de la Charte, dans le cas de tout différend susceptible de mettre en péril le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est impératif de rechercher une solution avant tout par voie de négociation, de médiation ou par d'autres moyens pacifiques.

L'histoire continue de nous montrer que les interventions militaires n'ont jamais réglé les conflits mais, au contraire, les multiplient et les éternisent, semant la désolation et la ruine. Nous devons veiller à ce que cela ne se reproduise pas dans le cas de la République arabe syrienne. Encore une fois, nous rappelons que l'intervention militaire en Libye en 2011 et ses conséquences aujourd'hui doivent constituer une leçon claire pour la communauté internationale. La République de Guinée équatoriale s'oppose à l'usage de la force dans les relations internationales. Nous n'acceptons son emploi que s'il est conforme aux principes du droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Comme nous l'avons déjà dit, dans le cas de la Syrie, cela ne modifierait pas de façon substantielle la situation générale dans le pays.

Nous réaffirmons qu'un accord politique est le seul moyen viable de trouver une solution durable au problème syrien. Toutes les parties concernées doivent résoudre leurs différends par le dialogue, la concertation et les consultations. Ce processus exige l'appui de la communauté internationale. L'échec de la diplomatie ne fait qu'exacerber les souffrances du peuple syrien et constitue l'expression la plus manifeste de la faillite du Conseil de sécurité.

La Guinée équatoriale reste convaincue que si nous voulons faire toute la lumière sur les événements du 7 avril à Douma, une enquête exhaustive, impartiale et objective doit être menée afin de parvenir à une conclusion fiable. Nous exhortons la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne

à rapidement mener une enquête et à faire rapport au Conseil de sécurité sur ses conclusions dans les meilleurs délais. Par ailleurs, nous insistons à nouveau sur la nécessité urgente d'établir, sous les auspices du Secrétaire général, un mécanisme d'enquête professionnel, indépendant et transparent chargé d'établir les responsabilités et d'identifier les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques, afin que les responsables, quels qu'ils soient, soient traduits devant la justice internationale. Ce n'est que de cette façon que l'on parviendra à un consensus et à l'unité entre les membres du Conseil de sécurité sur cette question épineuse.

Je voudrais terminer ma déclaration en réaffirmant la position sans équivoque de la République de Guinée équatoriale, à savoir que nous condamnons sans réserve l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit.

**M. Tanoh-Boutchou** (Côte d'Ivoire) : La délégation ivoirienne remercie le Secrétaire général pour sa présence et pour son exposé sur les derniers développements de la situation en Syrie, suite aux frappes aériennes menées par certains membres de Conseil de sécurité dans la nuit du vendredi 13 avril. La Côte d'Ivoire demande à l'ensemble des acteurs impliqués à divers niveaux dans le conflit en Syrie de faire preuve de retenue et de ne pas compliquer davantage la situation désastreuse dans laquelle se trouve le peuple syrien. Les armes et les bombes ont trop frappé la Syrie, au mépris des fondements de notre action collective en faveur de la paix.

Est-il besoin de rappeler qu'en signant la Charte des Nations Unies en 1945, les membres fondateurs de l'ONU avaient à cœur de parvenir à instaurer un nouvel ordre mondial fondé sur le multilatéralisme et la volonté de faire de la paix un bien commun universel, dont la préservation a été confiée à l'ONU et au Conseil de sécurité dans le cadre de ses responsabilités fondamentales? Le Secrétaire général vient de nous le rappeler. Dans toutes les circonstances où la Charte des Nations Unies a guidé l'action de la communauté internationale, le respect des principes qui y sont énoncés nous a toujours permis de surmonter les difficultés les plus inextricables, évitant ainsi bien des désastres à l'humanité.

C'est donc fort de sa conviction profonde dans les vertus du multilatéralisme que mon pays estime que le recours à la force, dans le but de préserver la paix et la sécurité internationales, doit être autorisé par le Conseil de sécurité afin de lui conférer l'autorité juridique indispensable et éviter ainsi toutes les dérives et tous les abus. Seul un Conseil de sécurité fort et représentatif de notre

temps saura mobiliser les États Membres de l'ONU autour de sa responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Côte d'Ivoire exprime donc ses vives préoccupations au regard de l'incapacité du Conseil à relancer le dialogue en Syrie et à faire reculer les partisans de la solution militaire.

La Côte d'Ivoire saisit l'opportunité de la présente séance pour réitérer sa condamnation sans réserve de l'utilisation des armes chimiques quels qu'en soient les auteurs et appelle à la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'établissement des responsabilités et à traduire les auteurs d'utilisation d'armes chimiques devant les juridictions internationales compétentes. Dans ce contexte, elle réitère son soutien à l'enquête qui sera menée par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, en vue de faire la lumière sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques à Douma, dans la Ghouta orientale. La Côte d'Ivoire exhorte à nouveau les membres du Conseil de sécurité à une unité d'action, afin de mettre un terme à leurs divergences et de parvenir à la mise en place de ce mécanisme de reddition des comptes que tous les membres du Conseil appellent de leurs vœux.

La Côte d'Ivoire réaffirme sa conviction et sa position de principe selon laquelle la réponse à la crise en Syrie ne saurait être militaire. Au contraire, elle doit être recherchée dans le cadre d'un dialogue et d'un processus politiques inclusifs, comme le prévoit la feuille de route de la résolution 2254 (2014). L'heure est donc venue de donner résolument une chance au dialogue et de remettre le Conseil dans le sens de l'histoire.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Le Pérou suit avec une vive préoccupation l'évolution de la situation en Syrie. Face aux actions militaires qui ont été menées en réaction aux informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques contre la population civile dans ce pays, nous réitérons qu'il faut tout mettre en œuvre pour éviter que la situation n'échappe à tout contrôle et ne donne lieu à des menaces encore plus graves pour la stabilité de la région et pour la paix et la sécurité internationales.

Le Pérou condamne tout emploi d'armes chimiques, constitutif d'atrocité criminelle, et a par conséquent soutenu l'envoi en Syrie, de toute urgence, d'une mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la

création d'un mécanisme spécialisé, indépendant, objectif et impartial d'attribution des responsabilités. Nous déplorons l'impasse dans laquelle se trouve le Conseil, qui l'empêche de prendre une décision à ce sujet. À cet égard, le Pérou encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts, conformément aux prérogatives qui sont les siennes en vertu de la Charte, afin d'aider le Conseil à sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve et à mettre en place ce mécanisme d'attribution des responsabilités. Le Pérou estime que toute mesure prise en réaction aux crimes commis en Syrie et toute solution au conflit syrien doivent être conformes à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Comme l'a rappelé le Secrétaire général, le Conseil est l'organe à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ses membres doivent faire preuve d'unité dans l'accomplissement de cette responsabilité. Le Pérou s'associe à l'appel urgent lancé par le Secrétaire général à tous les États Membres pour qu'ils fassent preuve de retenue dans ces circonstances dangereuses et s'abstiennent de toute mesure susceptible d'aggraver la situation et les souffrances du peuple syrien. Ma délégation réaffirme son engagement à continuer d'œuvrer pour parvenir à une paix durable en Syrie, pour assurer la protection des civils, pour éviter toute impunité pour les atrocités criminelles odieuses et pour désamorcer la situation.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

La représentante du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**Mme Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais réagir aux observations qui ont été faites par l'Ambassadeur de la Bolivie au sujet du Royaume-Uni.

Nous n'avons aucun doute quant à la souveraineté du Royaume-Uni sur les Îles Falkland, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes. Les Gouvernements britanniques successifs ont indiqué clairement que cette souveraineté ne serait pas transférée contre la volonté des îles Falkland. Les habitants des îles Falkland ont voté massivement pour le maintien de leurs arrangements constitutionnels actuels avec le Royaume-Uni.

En ce qui concerne l'archipel des Chagos, le Royaume-Uni participe à la procédure engagée devant la Cour internationale de Justice, même si nous contestons la compétence de la Cour dans cette affaire.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je serai très bref et me contenterai de donner lecture de la déclaration spéciale sur la question des Îles Malvinas, signée par tous les chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et des Caraïbes.

« Les chefs d'État et de gouvernement réitérent leur ferme appui aux droits légitimes de la République argentine s'agissant du différend relatif à la souveraineté sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes, et à l'intérêt permanent des pays de la région à ce que les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord reprennent les négociations, afin de parvenir, dans les meilleurs délais, à un règlement pacifique de ce différend conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies et à d'autres résolutions pertinentes. »

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je me félicite de la présence du Secrétaire général en ce moment très important de l'histoire et des travaux du Conseil de sécurité. Dans sa déclaration importante d'hier, le Secrétaire général a indiqué que la guerre froide faisait un retour en force (voir S/PV.8231). C'est absolument vrai. Nous convenons tous de la pertinence de cette remarque.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire un rappel s'agissant de ceux qui ont relancé la logique de la guerre froide. Bien entendu, nous nous souvenons tous qu'à la suite de l'effondrement de l'ex-Union soviétique, nombre de livres philosophiques ont été publiés ici dans ce pays, notamment *La fin de l'histoire et le dernier homme*, de Francis Fukuyama. Un autre auteur, le penseur américain Samuel Huntington, a publié un essai intitulé *Le choc des civilisations*. Ces deux ouvrages ont marqué le retour de la logique de la guerre froide. En effet, le message de ces deux livres était le suivant : Peuples du monde, vous devez adopter l'approche américaine et vous soumettre à la volonté américaine ou nous vous attaquerons. « C'est à prendre ou à laisser »,

comme disent les Américains. Cela a marqué le retour de la philosophie de la guerre froide.

Le mensonge ne sert à rien. Il sert la personne qui le profère une fois et une seule fois. Le mensonge ne sert qu'à tromper une seule fois. Quand on répète un mensonge, il est exposé et il expose la personne qui ment.

Mon collègue l'Ambassadeur de France a déclaré que l'agression de son pays, aux côtés des États-Unis et du Royaume-Uni, avait été menée au nom de la communauté internationale. Si tel est le cas, je me demande de quelle communauté internationale parle mon collègue l'Ambassadeur de France. Parle-t-il d'une communauté internationale réelle, qui existe réellement? La communauté internationale qu'il représente a-t-elle autorisé cette agression tripartite contre mon pays? Les gouvernements de ces trois pays ont-ils obtenu un mandat de la part de cette communauté internationale pour attaquer mon pays?

Mes collègues américain, français et britannique ont affirmé avoir bombardé des centres de production d'armes chimiques en Syrie. Si les gouvernements de ces trois pays connaissaient l'emplacement effectif des centres de production qu'ils prétendent avoir bombardés, pourquoi n'ont-ils pas partagé cette information avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)? Pourquoi n'ont-ils pas partagé cette information avec la Mission d'établissement des faits à Damas, avant d'attaquer mon pays? Voilà une question simple que je pose au Conseil de sécurité.

Par ailleurs, je tiens à assurer aux membres du Conseil que l'équipe d'enquête de l'OIAC est arrivée aujourd'hui à midi. À l'évidence, l'équipe a été retardée une journée entière entre Beyrouth et Damas, avant l'attaque, pour des raisons que nous ne connaissons pas, comme si on avait demandé à l'équipe de ne se rendre à Damas qu'après que le bombardement eut lieu. Mais l'équipe a bien atteint Damas aujourd'hui à midi, et elle tiendra une réunion dans deux heures, à 19 heures, heure de Damas, avec les autorités locales. Mon gouvernement apportera, cela va sans dire, tout son concours à l'équipe pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission avec succès.

Le site du Centre de recherche et de développement de Barzé, bâtiment qui a été visé par l'agression tripartite, a été visité à deux reprises l'an dernier par des experts de l'OIAC. Ils l'ont inspecté, à la suite de quoi ils nous ont remis un document officiel indiquant que la Syrie avait satisfait à ses obligations vis-à-vis

de l'OIAC et qu'aucune activité chimique ne se déroulait dans le bâtiment. Si les experts de l'OIAC nous ont remis un document officiel confirmant que le Centre de Barzé ne servait à aucun type d'activité chimique violant nos obligations vis-à-vis de l'OIAC, comment les membres du Conseil concilient-ils ce fait avec ce que nous avons entendu ce matin? Comment concilient-ils cela avec toutes les accusations et assertions selon lesquelles cette agression visait un centre de production d'armes chimiques?

Ma collègue des États-Unis dit que le temps des discussions est révolu – qu'il est révolu depuis hier. Si tel est le cas, alors que faisons-nous aujourd'hui en tant que diplomates et ambassadeurs au Conseil de sécurité? Notre mission ici est de prendre la parole et d'expliquer ce qui s'est passé, de faire la lumière sur toutes les questions. Nous ne sommes pas ici au Conseil de sécurité simplement pour justifier une agression. Comment peut-on affirmer que le temps des discussions est révolu? Non, les discussions se poursuivent dans cette salle, si l'objectif est de mettre un terme aux agressions et de mettre en œuvre les dispositions de la Charte et du droit international. Voilà pourquoi nous sommes ici.

Mes collègues britannique et français ont parlé d'un plan d'action et ont invité le Secrétaire général à l'appliquer avant même que le Conseil et le Gouvernement syrien l'aient accepté. Leur plan d'action est en fait très étrange. Mais je voudrais, au nom de mon gouvernement, présenter un contre-plan d'action, lequel me semble être le plan d'action qui aurait dû être présenté aujourd'hui.

Premièrement, il convient de lire les dispositions de la Charte des Nations Unies et de se souvenir que des responsabilités incombent aux trois États s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales, et non de les menacer. Il se trouve que j'ai trois exemplaires de la Charte avec moi, deux en anglais et un en français. Ces trois États devraient peut-être lire ce que déclare effectivement la Charte. Deuxièmement, ces États doivent immédiatement cesser d'appuyer les groupes terroristes armés qui sont actifs dans mon pays. Troisièmement, ils doivent mettre un terme aux mensonges et aux inventions dont ils se servent pour justifier leur agression contre mon pays. Quatrièmement, ces trois États doivent comprendre qu'après sept années d'une guerre terroriste imposée à mon pays, la Syrie, une guerre menée par ces trois pays et leurs agents dans la région, leurs missiles, leurs avions et leurs bombes ne parviendront pas à affaiblir notre détermination à triompher de leurs terroristes

et à les détruire. Ils n'empêcheront pas le peuple syrien de décider de son propre avenir politique, sans ingérence étrangère.

Je le répète pour la millième fois : le peuple syrien ne permettra pas à quelque intervention étrangère que ce soit de déterminer son avenir. J'ai promis hier que nous n'allions pas rester sans réagir face à une agression, et nous avons tenu notre promesse. Je vais expliquer comment nous avons tenu notre promesse.

Qu'il me soit permis à présent de m'adresser aux États qui restent attachés au droit international. Je tiens à leur dire que la République arabe syrienne et ses nombreux amis et alliés sont tout à fait capables de faire face à l'agression brutale que mon pays a eu à subir. Mais ce que nous demandons aujourd'hui aux diplomates et ambassadeurs qui sont attachés à la légitimité internationale et à la Charte est d'appeler les États-Unis, le Royaume-Uni et la France à lire les dispositions de la Charte des Nations Unies, en particulier celles qui portent sur le respect de la souveraineté des États et sur le non-recours à la force dans les relations internationales. Peut-être les gouvernements de ces trois pays comprendront-ils, ne serait-ce qu'une seule fois, que leur rôle au Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité internationales, et non pas de les saper. Comme je viens de le dire, j'ai trois exemplaires de la Charte, et je demande au secrétariat du Conseil de les distribuer aux trois délégations, de manière que cela puisse les instruire ou les réveiller de leur ignorance et de leur tyrannie.

En violation flagrante des principes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies, le samedi 14 avril à 3 h 55, heure de Damas, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont attaqué la République arabe syrienne en tirant quelque 110 missiles contre Damas et d'autres villes et secteurs de la Syrie. Face à cette terrible agression, la République arabe syrienne a exercé son droit de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et nous nous sommes donc défendus contre cette attaque criminelle. Les défenses aériennes syriennes ont pu intercepter un certain nombre de roquettes lancées par les auteurs de l'agression tripartite, tandis que certaines d'entre elles ont atteint le Centre d'études et de recherches scientifiques de Barzé situé dans la capitale, Damas, et non à l'extérieur. Le Centre qui se trouve là compte des laboratoires et des salles de cours. Heureusement, seuls des dégâts matériels sont à déplorer. Certaines de ces modernes, charmantes et

intelligentes roquettes ont été interceptées, tandis que d'autres ont visé un site militaire près de Homs, blessant trois civils.

Les Gouvernements de ces trois États se sont préparés pour cette attaque condamnable avec des déclarations agressives prononcées par leurs hauts représentants, prétendant que leur seule excuse pour empêcher l'avance de l'Armée arabe syrienne contre les groupes armés résidait dans ces allégations d'utilisation d'armes chimiques. En effet, dans une course contre la montre, les groupes terroristes armés ont bien reçu des instructions de la part de ces agresseurs leur demandant de monter ce simulacre d'utilisation d'armes chimiques à Douma. Ils ont trouvé de faux témoins et ont arrangé la scène de crime présumée, comme ils l'ont fait auparavant, ce qui a servi de prétexte à cette agression scandaleuse. Ceci ne peut s'expliquer que par le fait que les premiers agresseurs, à savoir les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France, ont décidé d'intervenir directement afin de venger la défaite de leurs acolytes dans la Ghouta. En effet, ceux qui ont mis en scène le simulacre d'attaque chimique dans la Ghouta ont été arrêtés et ont admis à la télévision qu'il s'agissait d'une attaque montée de toutes pièces. Nous avons une vidéo qui le montre, si la présidence souhaite la voir.

Je voudrais attirer l'attention de ceux qui souscrivent à la Charte des Nations Unies et à la légitimité internationale sur le fait que cette agression condamnable est un autre message adressé par ces trois agresseurs aux groupes terroristes, pour leur dire qu'à l'avenir, ils peuvent continuer d'utiliser des armes chimiques et de commettre leurs crimes terroristes, pas seulement contre des civils syriens, mais dans d'autres pays. Cela ne fait aucun doute.

Dans 146 lettres, nous avons appelé l'attention du Conseil sur les projets d'utilisation d'armes chimiques par des groupes terroristes en Syrie. Cent quarante-six lettres ont été adressées au Conseil et au Secrétariat. Aujourd'hui, certains membres du Conseil réinventent soudainement la roue. Le Conseil sait que cette agression a eu lieu au moment même où une équipe d'établissement des faits de l'OIAC était censée arriver en Syrie à la demande du Gouvernement syrien pour examiner les allégations d'attaque chimique à Douma. De toute évidence, le principal message que ces agresseurs adressent au Conseil et au monde, c'est qu'ils ne sont pas réellement intéressés par le mandat du Conseil et qu'ils ne veulent pas d'une enquête transparente et indépendante. Ils tentent de saper le travail de la mission

d'enquête et d'en fixer d'avance les résultats. Ils tentent de faire pression sur cette mission pour dissimuler leurs mensonges et leurs inventions, exactement comme il y a six ans, en 2013, lorsque M. Sellström s'est rendu à Khan el-Assal depuis Damas, comme je l'ai expliqué dans une déclaration antérieure au Conseil.

L'attaque de ce matin n'était pas seulement une attaque contre la Syrie, comme mon cher ami, le représentant de la Bolivie, l'a dit; c'était plutôt une attaque contre la Charte, contre le Conseil, contre le droit international et contre les 193 Membres de l'Organisation. Washington, Londres et Paris tentent systématiquement de faire échouer les groupes de travail et les missions d'établissement des faits des Nations Unies. Alors que ces trois États se vantent d'appuyer ces organes, ils exercent des pressions sur eux et les soumettent à un chantage derrière les portes closes de l'Organisation pour qu'ils ne remplissent pas les mandats pour lesquels ils ont été créés. Nous tenons à rappeler ce qui s'est passé avec les missions d'enquête en Iraq, en Libye, en Yougoslavie et en Afrique. Aucune mission d'enquête ne peut aboutir si elle est sujette à un chantage politique. Aucune.

De ces trois agresseurs, je dis que ce sont des menteurs. Ce sont d'incorrigibles menteurs. Ce sont des hypocrites. Ils tentent de faire échouer toute action de l'Organisation qui ne serve pas leurs intérêts. Depuis que l'Organisation a été créée, ils tentent de saper les efforts déployés par les organismes d'enquête internationaux. Ils tentent de les exploiter. Il suffit de mentionner l'Iraq, la Yougoslavie, la Libye, la Syrie et l'Afrique. Les agresseurs épuisent les ordres du jour du Conseil depuis des décennies pour tenter de le détourner de son rôle de maintenir la paix et la sécurité internationales. Ils ont utilisé le Conseil pour poursuivre leur politique agressive d'ingérence et de colonialisme.

Hier, la presse des États-Unis et de l'Occident a diffusé des mensonges sur une campagne qui avait été proclamée un succès, mais ils savent que ce n'était pas vrai. Alors que ces trois gouvernements lançaient leur agression condamnable contre mon pays, la Syrie, et alors que le système de défense aérienne de mon pays contrait les attaques avec beaucoup de courage – 100 missiles ont été détruits et n'ont pas atteint leur cible –, le Secrétaire à la défense des États-Unis et le chef d'état-major des armées étaient interrogés par la presse américaine et internationale dans un scénario incroyablement surréaliste. En fait, ils n'ont pas été capables de répondre à des questions objectives. Des millions de téléspectateurs ont

dû avoir pitié de ces deux hommes, car ils étaient en train de répéter des phrases sans aucun sens comme des idiots et ils n'ont pas été capables de répondre aux questions légitimes d'un journaliste concernant leurs tentatives de cibler des installations d'armes chimiques et le danger que cela ferait courir aux civils si les armes chimiques présumées devaient se répandre dans l'atmosphère. Ils n'ont pas répondu. Ils ont également été incapables de répondre à un journaliste qui a demandé au Secrétaire à la défense : « Vous avez déclaré hier que vous n'aviez aucune preuve que le Gouvernement syrien était responsable de l'attaque à Douma. Que s'est-il passé au cours des dernières heures? Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis? ». Pour réponse, il s'est contenté de dire qu'il avait reçu une confirmation de la part des services de renseignement.

La République arabe syrienne condamne dans les termes les plus fermes cette attaque tripartite qui, indéniablement, montre une fois de plus que ces trois pays n'ont pas égard à la légitimité internationale, même s'ils répètent constamment le contraire. Ces pays ont prouvé qu'ils croient en la loi de la jungle et en la loi du plus fort même si ce sont des membres permanents du Conseil de sécurité, organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire cesser toute agression, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte.

La République arabe syrienne est écœurée par la position scandaleuse des dirigeants de la chefferie du Qatar, qui ont appuyé cette agression coloniale occidentale tripartite en autorisant des avions à décoller de la base aérienne américaine d'Oudeïd, au Qatar. Il n'est pas surprenant que les petits garçons de la chefferie du Qatar aient adopté cette position. Ils ont appuyé des groupes terroristes, tels que les Frères musulmans et d'autres, de diverses manières, dans le but de déstabiliser des pays arabes, notamment la Syrie.

La République arabe syrienne demande à la communauté internationale, si elle existe - nous avons entendu une nouvelle définition de la communauté internationale aujourd'hui – et au Conseil de sécurité de condamner fermement cette agression, qui exacerbera les tensions dans la région et qui constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales dans le monde.

Je demande à ceux qui sont attachés à la légitimité internationale d'imaginer avec moi la réunion au cours de laquelle le Conseil national de sécurité des

États-Unis a décidé de lancer cette attaque. Je ne peux m'empêcher de me demander ce qui a été dit.

« Nous n'avons aucune base juridique pour attaquer la Syrie. Nous n'avons aucune preuve qu'une attaque à l'arme chimique toxique a eu lieu à Douma, mais qu'à cela ne tienne! Par le passé, nous n'avons pas eu besoin de la légitimité internationale ou d'un quelconque argument juridique pour intervenir militairement. »

J'imagine simplement ici la conversation qu'ils ont pu avoir hier.

« Cette opération militaire nous en avons besoin, pour nous et pour nos alliés, afin de détourner l'attention de nos concitoyens des scandales impliquant notre élite politique et pour que certains systèmes corrompus des États du Golfe paient la facture de cette agression. Mais surtout, c'est le moyen pour nous de protéger le terrorisme que nous parrainons en Syrie depuis des années. »

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/355, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la délégation de la Fédération de Russie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Chine, Fédération de Russie

*Votent contre :*

Côte d'Ivoire, France, Koweït, Pays-Bas, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Guinée équatoriale, Éthiopie, Kazakhstan, Pérou

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 3 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution n'a pas été adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Nous avons voté contre le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie (S/2018/355) parce que nous estimons que son libellé n'était pas équilibré, et que le texte n'était pas exhaustif et ne répondait à toutes nos préoccupations au sujet de la situation actuelle. Dans le

même temps, nous convenons avec le Secrétaire général que les mesures qui sont prises doivent être conformes à la Charte des Nations Unies et au droit international en général.

Dans la déclaration que nous avons faite tout à l'heure, nous avons expliqué notre point de vue sur la situation actuelle en Syrie et condamné l'emploi d'armes chimiques et les nombreuses autres violations flagrantes du droit international dans ce pays. Nous avons également souligné l'importance d'une solution politique durable. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous réaffirmons que nous devons nous unir et exercer la responsabilité qui est la nôtre face à la situation en Syrie.

S'il y a un élément encourageant aujourd'hui, c'est qu'il semble que tout le monde autour de cette table insiste sur le fait qu'une solution politique durable est le seul moyen d'arrêter les souffrances de la population syrienne. Nous réaffirmons donc notre plein appui au processus politique de l'ONU, qui doit être relancé d'urgence, notamment en soutenant fermement les efforts de l'Envoyé spécial Staffan de Mistura.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions expliquer pourquoi nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution déposé par la Russie (S/2018/355). Nous nous sommes abstenus non pas parce que le texte ne contient pas une grande part de vérité – de fait, il en contient beaucoup – ou parce qu'il ne respecte pas les principes que nous devrions tous respecter – puisque là aussi il les respecte. Nous nous sommes abstenus par pragmatisme. Nous savons en effet que même s'il avait recueilli neuf voix pour, il se serait heurté à un veto. Il n'aurait donc eu qu'une valeur symbolique, même si cela n'est pas sans importance. Or, pour nous, ce qui compte avant tout c'est de désamorcer les tensions et d'éviter que la situation n'échappe à tout contrôle. Et nous voudrions jouer un rôle constructif à cet égard.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan s'est abstenu dans le vote d'aujourd'hui sur le projet de résolution S/2018/355 parce que nous pensons que tous les différends entre les États devraient être réglés par un dialogue pacifique et des négociations constructives sur la base d'une responsabilité égale au regard de la paix et de la sécurité. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration de tout à l'heure, nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver les tensions et de faire basculer la situation dans une spirale incontrôlable.



**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Notre abstention reflète la frustration de la République de Guinée équatoriale face à la situation dans laquelle nous nous trouvons faute d'avoir pu mettre en place un mécanisme d'enquête et d'établissement des responsabilités concernant l'emploi d'armes chimiques. À travers cette abstention, nous lançons un appel à la reprise des efforts en faveur d'une résolution consensuelle qui permettrait de créer un tel mécanisme et d'éviter des actions comme celle dont nous avons été témoins hier.

À cet égard, nous souhaitons rappeler l'initiative prise par la Suède et qui a été appuyée par les 10 membres élus du Conseil. On pourrait apporter à ce projet de résolution les changements nécessaires afin qu'il puisse être adopté par consensus et que le mécanisme susmentionné soit mis en place sous les auspices du Secrétaire général.

**M. Delattre** (France) : Le projet de résolution présenté par la Russie vient d'être clairement rejeté. Le résultat de ce vote envoie un message clair sur la compréhension par les membres du Conseil de sécurité des circonstances, des motivations et des objectifs de nos actions d'hier. Leur nécessité, leur caractère proportionné et ciblé ont été reconnus. Surtout, personne ne conteste que l'usage d'armes chimiques ne saurait être toléré et doit être dissuadé. Et c'est le point essentiel.

Il est important à présent de nous tourner vers l'avenir. Comme je l'ai à l'instant, ces frappes sont une réponse nécessaire au service du droit et au service de notre stratégie politique pour mettre un terme à la tragédie syrienne. C'est pourquoi nous porterons, avec nos partenaires britanniques et américains, un projet de résolution sur les volets politique, chimique et humanitaire du dossier syrien en vue d'établir une solution politique durable au conflit. La France travaillera avec tous les membres du Conseil de sécurité à cet effet.

**Mme Gregoire-Van Haaren** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas a voté contre le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie (S/2018/355) parce que le texte ne prévoit pas les mesures urgentes que le Conseil de sécurité doit impérativement prendre en réponse à l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Il ignore l'essence même de l'action qui doit être entreprise par le Conseil, à savoir condamner l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, protéger la population de ce pays et demander des comptes aux responsables. Le projet de résolution d'aujourd'hui ne fait rien de tout cela.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Le Koweït a voté contre le projet de résolution S/2018/355. Au moment où l'État du Koweït réaffirme son adhésion aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui interdit la menace ou l'emploi de la force comme moyen de régler les différends et exige qu'ils soient réglés par des moyens pacifiques, le recours à la force d'hier est le résultat d'efforts visant à perturber la volonté de la communauté internationale, en particulier en empêchant le Conseil de sécurité de prendre les mesures à sa disposition pour mettre fin à l'utilisation continue en Syrie d'armes chimiques interdites sur le plan international. Il s'agit là d'une violation flagrante de la résolution 2118 (2013), qui exprime sans équivoque l'intention du Conseil de sécurité d'agir en vertu du Chapitre VII de la Charte lorsqu'une ou plusieurs parties ne respectent pas ses dispositions ou lorsque l'emploi d'armes chimiques se poursuit en Syrie.

Le Conseil doit une fois de plus montrer son unité et assumer sa responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte. Il doit convenir d'un nouveau mécanisme indépendant, impartial et professionnel pour enquêter sur toute utilisation d'armes chimiques, traduire en justice les responsables de ces crimes et veiller à ce qu'ils ne jouissent pas de l'impunité. Nous appelons à intensifier les efforts et à revenir à la voie politique, sous les auspices de l'ONU, dans le but de parvenir à un règlement pacifique de la crise sur la base du premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015).

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'est toujours opposée à l'usage de la force dans le contexte des relations internationales. Nous préconisons le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de tous les pays. Toute action militaire unilatérale contournant le Conseil de sécurité va à l'encontre des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, viole les principes du droit international et les normes fondamentales régissant les relations internationales et, dans le cas présent, compliquera encore davantage la question syrienne.

Sur la base de cette position de principe, la Chine a voté pour le projet de résolution S/2018/355, déposé par la Fédération de Russie. Je voudrais souligner ici qu'un règlement politique est le seul moyen viable de résoudre la question syrienne. La Chine exhorte les parties concernées à rester calmes, à faire preuve de retenue, à revenir au cadre du droit international et à

résoudre les problèmes par le dialogue et les négociations. Nous appuyons le rôle de l'ONU en tant que principale voie de médiation, et nous n'épargnerons aucun effort pour parvenir à un règlement politique de la situation en Syrie avec la communauté internationale.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, c'est le jour où le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent élever la voix pour défendre la paix, la sécurité, la Charte des Nations Unies et le droit international. Chaque délégation ici présente est un pays souverain, et personne ne devrait tenter de faire pression ou de dicter à quiconque comment interpréter le droit international et la Charte des Nations Unies, ou comment consulter sa propre conscience.

Nous n'avons jamais hésité à voter conformément aux exigences du droit international, de la Charte, de notre conscience et de la vérité. La séance d'aujourd'hui confirme que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, tous membres permanents du Conseil de sécurité, continuent de plonger la politique et la diplomatie mondiales dans un royaume de mythes, des mythes qui ont été créés à Washington, Londres et Paris. C'est un travail dangereux, représentant une sorte de diplomatie qui se livre au trafic de mythes, à l'hypocrisie, à la tromperie et aux idées fausses. Bientôt nous arriverons à la diplomatie de l'absurde. Ces trois pays créent ces mythes et tentent de forcer tout le monde à y croire. Nous contrebattons leurs mythes avec des faits et des images fidèles de ce qui se passe. Mais ils ne veulent ni voir ni entendre. Ils ignorent tout simplement ce qu'on leur dit. Ils ont inventé une légende selon laquelle la Russie ne cesse d'utiliser le veto au Conseil de sécurité tandis qu'ils la poussent délibérément à y recourir pour se présenter sous un jour favorable, surtout en ce moment.

Ils déforment le droit international et remplacent ses concepts par des mensonges. Ils sont d'une hypocrisie implacable. Ils exigent une enquête, et avant même que l'enquête n'ait commencé, ils nomment et punissent les coupables. Pourquoi n'ont-ils pas attendu le résultat de l'enquête qu'ils ont eux-mêmes réclamée?

Le Conseil de sécurité est paralysé à cause des mensonges constants de ces pays, qui nous trompent et trompent la communauté internationale. Non seulement ils se placent au-dessus du droit international, mais ils essaient de le réécrire. Ils violent le droit international et tentent de convaincre tout le monde que leurs actions sont légales. La représentante du Royaume-Uni a donné trois raisons pour justifier les tirs de missiles, invoquant

le concept d'intervention humanitaire. Ils essaient de le substituer à la Charte. C'est pourquoi nous et d'autres pays ne l'avons pas appuyé à l'époque et ne l'appuyons pas aujourd'hui, parce que nous ne voulons pas qu'il devienne la justification de leurs crimes. Nous exigeons une fois de plus qu'ils mettent fin immédiatement à cette agression et s'abstiennent de recourir illégalement à la force à l'avenir.

Aujourd'hui, nous avons une fois de plus montré au monde entier comment nous jouons à nos jeux sournois. À l'époque soviétique, il y avait une brochure intitulée : « D'où vient la menace à la paix? » qui décrivait les préparatifs militaires de Washington et des pays de l'OTAN. Rien n'a changé. La menace à la paix vient exactement du même endroit. Regardez ce qu'ils disent et écoutez les tambours de guerre qu'ils battent à Washington aujourd'hui sous le couvert d'une préoccupation hypocrite pour la démocratie, les droits de l'homme et la population en général. La règle des cinq minutes énoncé dans la dernière note du Président (S/2017/507) ne me permettra pas de les énumérer, car la liste est trop longue. Je pourrais citer d'autres exemples, comme par exemple comment le Président de la France s'est montré intéressé par une conversation avec le Président Poutine dans le cadre d'une enquête à Douma et était prêt à y envoyer des experts français lorsque cette idée a soudainement disparu. Parce qu'un algorithme différent a été proposé. C'est évident.

Aujourd'hui est un triste jour. Un triste jour pour le monde, pour l'ONU et pour sa Charte qui a été foulée au pied de façon flagrante, ainsi que pour le Conseil de sécurité qui s'est dérobé à ses responsabilités. Je souhaiterais ne plus avoir à vivre un jour aussi triste qu'aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration supplémentaire à titre national.

Le Pérou s'est abstenu dans le vote parce qu'à notre sens le projet de résolution ne reflétait pas adéquatement la nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité pour l'emploi d'armes chimiques sur l'ensemble du territoire de la Syrie. Et aussi parce que les éléments de langage utilisés dans ce projet sont déséquilibrés, ce qui ne contribue pas à rétablir l'unité du Conseil, nécessaire pour aborder de façon globale les faits survenus en Syrie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La représentante du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

**Mme Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je crois que les raisons pour lesquelles nous avons voté contre le projet de résolution sont évidentes. Nous appuyons pleinement ce que le représentant de la France a dit s'agissant des prochaines mesures, et nous œuvrerons sans relâche à cette fin au Conseil, avec nos partenaires.

L'Ambassadeur russe a parlé de mythes. Ce ne sont pas des mythes. Le Conseil a été bloqué dans son action. Deuxièmement, il faut que le critère objectif sur lequel nous nous sommes basés pour agir de cette façon exceptionnelle soit clairement compris : il n'y a pas d'autre choix que le recours à la force quand il s'agit de sauver des vies. Cela, je crois, a été démontré de façon on ne peut plus claire lors des 113 séances que le Conseil a consacrées à la Syrie. Le Royaume-Uni estime qu'il ne saurait être illégal de recourir à la force pour sauver un si grand nombre de vies, comme nous l'avons vu en Syrie. Ce qui nous a motivés à entreprendre cette action - notre fondement juridique - c'est l'ingérence humanitaire. Nous pensons que cela est totalement conforme aux buts et principes des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé à prendre la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je la lui donne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de demander de nouveau la parole.

Ce à quoi nous venons d'assister est triste : certains membres du Conseil préfèrent ne pas voir l'énorme éléphant dont nous avons déjà parlé, à savoir l'occupation militaire directe du tiers du territoire de mon pays par les États-Unis – je dis bien une occupation militaire directe du tiers du territoire de la République arabe syrienne par les États-Unis. Et malgré cela, il se trouve encore certains pour axer sur des détails insignifiants et affirmer que c'est cela le fond du problème. Non, il y a une réalité politique plus grave que cela, et de loin.

Nous sommes un État dont la souveraineté a été violée militairement et de façon directe par un État membre permanent du Conseil. Voilà la réalité. Il ne s'agit pas d'une propagande ou d'une vidéo montée par cette organisation terroriste, les Casques blancs, créée par les services de renseignement britanniques. Nous devons nous focaliser sur l'essentiel. Certains prétendent lutter contre Daech en Syrie et en Iraq, alors qu'en fait ils se sont transformés en armée de l'air de Daech. Là où

l'Armée arabe syrienne enregistre une victoire sur Daech, les avions américains, britanniques et français arrivent et bombardent nos positions militaires. Pourquoi? Pour nous empêcher de remporter une victoire décisive sur Daech. Mais ils ont échoué et nous avons réussi à défaire Daech, en coopération avec nos frères en Iraq, en trois ans, et non en 30 ans, comme l'a prédit le Président Obama.

Nous comprenons la frustration des capitales des trois États qui ont attaqué mon pays. J'ai entendu certains des collègues qui ont voté contre le projet de résolution russe (S/2018/355) dire qu'ils sont en faveur d'un règlement politique. Après leur vote déshonorant, nous disons à ceux qui ont voté contre le projet de résolution qu'ils ne sont plus considérés comme des partenaires du Gouvernement syrien, dans quelque processus politique que ce soit.

Les explications fournies par l'Ambassadrice britannique concernant les îles Malouines suffisent à éclairer sur la réalité des politiques coloniales du Royaume-Uni. Je suis actuellement le Rapporteur du Comité spécial de la décolonisation (Comité des 24). J'œuvre à la concrétisation du programme des Nations Unies et du Secrétaire général, et ma mission, et celle de mes collègues du Comité des 24, c'est de mettre fin au colonialisme dans le monde. Et les Malouines sont inscrites sur la liste des territoires non autonomes. Donc nous n'avons rien inventé. Nous œuvrons, au titre du programme des Nations Unies, à mettre fin à la colonisation britannique des îles Malouines.

Quant à mon cher collègue l'Ambassadeur du Koweït, je voudrais lui rappeler - il le sait bien, le Gouvernement de son pays aussi – que lorsque mon pays a contribué à la libération du Koweït, nous n'avons pas eu besoin de justifier notre position à l'égard du peuple koweïtien, étant donné qu'il s'agissait d'une position de principe. À l'époque, nous n'avons eu besoin ni de projets de résolution, ni de réunions, ni d'agression tripartite, encore moins de contourner les dispositions de la Charte. Nous n'avons pas manqué à nos obligations envers nos frères koweïtiens, et nous n'avons pas rejoint une coalition hostile au Koweït. Nous avons tout simplement accompli notre devoir national envers nos frères koweïtiens. L'Ambassadeur koweïtien sait que mon pays pouvait à l'époque jouer un tout autre rôle et influencer négativement sur la paix, la sûreté et la sécurité du Koweït. Mais nous ne l'avons pas fait. Nous avons agi conformément à notre position nationale de principe, qui n'est ni négociable ni discutable.

*La séance est levée à 13 h 50.*